

Éditrice responsable : Anne-Hélène Lulling
Rue Marie-Henriette, 19-21 à 5000 Namur

bpost
PB- PP
BELGIE(N) - BELGIQUE
MassPost Namur P801127

Exp. L'Interfédé
Rue Marie-Henriette 19-21 • 5000 Namur

**La revue trimestrielle
du secteur de l'insertion
socioprofessionnelle**
Trimestriel • 2^e trimestre 2024

NUMÉRO

108

L'essor



**Formation
des (ex)détenus :
sur le chemin
de la réinsertion**

L'interfédé
CISP

∴ Sommaire



Éditorial - La bonne gouvernance, oui.
Les couacs, non ! - Frédéric Andrien

3

Dossier

Intro - Donner du sens à l'enfermement, une formation à la fois -
Salima Amjahad

5

Le monde carcéral, éléments de compréhension - Valérie Julien
et Valérie Mont

7

Un accompagnement sur le chemin de la réinsertion, durant
la détention et après - Coline Vrancken

11

CALIA, de l'amont à l'aval pour préparer l'après - Marie Ledent

13

Les freins et leviers à la formation des personnes (ex)détenues
- Mélissa Gauliard

16

Former par le travail à la prison de Nivelles : des réussites
et des freins - Salima Amjahad

20

De l'alphabétisation à la prison de Jamioulx, entre intensité
et familiarité - Sébastien Van Neck

23

L'accompagnement vu de l'intérieur : le service d'aide
aux détenus d'Ittre - Salima Amjahad

27

Des dispositifs pour soutenir la formation des (ex)détenus -
Christian Bernes, Alessandra Busato, Charlotte Magain et
Julie Van Neijverseel

31

En guise de conclusion - Salima Amjahad et Mathilde Lambillotte

35

Photo de couverture :
Cédric Gerbehaye

Le numéro 109 sortira en août 2024.

Son thème : Programme
de formation et d'accompagnement
2024-2025

Contact : Véronique KINET
081/74.32.00

E-mail : secretariat@interfedeb.be



La bonne gouvernance, oui. Les couacs, non !



À l'aube de la formation de nouveaux gouvernements à tous les niveaux de pouvoir, il est l'heure de dresser le bilan, et de faire état de nos considérations et désidérata, pour l'avenir de l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie.

Sur les deux dernières législatures, le Gouvernement wallon a fait de la gouvernance publique, une priorité ; de l'éthique et de l'efficacité des outils publics, le socle sur lequel renforcer la confiance entre l'État, ses mandataires et les citoyens.

Cette bonne gouvernance est également exigée des organisations financées par la Wallonie. Nous voilà dans l'ère de l'évaluation, de la performance et de la gestion par objectif.

Le Plan de Relance de la Wallonie (PRW) a guidé les actions du Gouvernement wallon en matière d'emplois, d'économie, d'environnement et de climat. Avec un budget de plus de 7 milliards d'euros, il a permis à la Région d'apporter une réponse aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels, ainsi qu'aux impacts des différentes crises subies ces dernières années. Notre secteur a été largement soutenu au travers de différentes fiches, lignes budgétaires et appels à projet y afférents.

Tout cela est à souligner et renforcer. Vraiment. Pourtant...

Pourtant, il y a eu des couacs. Non pas un, mais plusieurs, du même ordre : retards dans les arrêtés de subventionnement, moyens financiers accordés non-engagés dans les budgets, modifications des taux horaires non-transmises, non-reconduction d'appels à projets annoncés, etc.

Avec chaque fois les mêmes répercussions sur les CISP, leurs directions et leurs équipes : impossibilité de démarrer les actions dans les temps mais obligation d'atteindre les résultats et de répondre aux exigences administratives dans les délais, insécurité budgétaire impliquant le non-renouvellement de certains contrats, des C4 conservatoires, des engagements reportés... Au final, une surcharge de travail et de stress et une perte incommensurable en efficacité.

Malgré cela, notre secteur a, comme à son habitude, fait preuve de résilience. Il s'est adapté en générant de nouveaux projets, en ouvrant de nouvelles perspectives, tant en termes de suivi des bénéficiaires que d'amélioration et de fluidification des parcours de formation, de renforcement de l'accompagnement psychosocial, de référentiels ou de label qualité.



© photos : Table ronde politique du secteur CISP (14 mars 2024 / Isabelle Di Bono)



Ces success stories, ces avancées positives significatives resteront-elles lettre morte ? Si ces dernières ne trouvent pas écho auprès du prochain gouvernement et que des moyens ne sont pas dégagés afin de pérenniser les actions ainsi mises en place, et ce de manière structurelle, les efforts auront été vains et l'argent public aura finalement été gaspillé.

La leçon à retenir de cela : pour soutenir un secteur, un plan de relance ne suffit pas. Il faut aussi s'assurer que les conditions de ce soutien permettent la faisabilité et la soutenabilité des actions. Il est important d'entendre, de comprendre et de tenir compte des réalités de travail des organisations que l'on finance dans la mise en œuvre des financements qu'on leur accorde. Il faut pérenniser les actions à long terme et éviter les *one-shot*.

Une touche de bienveillance, de bon sens à apporter à la bonne gouvernance ?

Qu'est-ce que j'entends par bienveillance dans la gouvernance ? Il est important que celui qui donne les moyens (le Gouvernement wallon en l'occurrence) se pose la question de l'adéquation entre la déclinaison pratique des moyens octroyés et le niveau d'exigence des livrables initialement prévus.



En effet, une des particularités du secteur non-marchand est d'attirer du personnel qui a des valeurs fortes d'altruisme, de solidarité, de don de soi, etc. Et donc, des personnes fortement engagées dans la cause pour laquelle elles travaillent, au point de se sentir responsables des résultats qui concernent les Humains qu'elles accompagnent (leur réinsertion socio-professionnelle, leur santé, leur vie, leur émancipation, leur développement de soi, etc.). Et si les promesses faites quant aux moyens octroyés ne sont pas respectées et que les objectifs, assortis de contraintes pour les atteindre, restent inchangés voire mal définis, un effet cascade de stress et de compensation humaine s'active chez toutes les personnes de terrain à des degrés divers. Ce stress supplémentaire et l'insécurité qu'il génère sont sources de tensions interpersonnelles liées à la surcharge de travail, à l'inquiétude, à une perte de sens... pouvant aller jusqu'à l'oubli de soi, jusqu'à l'épuisement...

Donc, merci au futur Gouvernement de continuer à nous donner les moyens dont nous avons besoin et de veiller dans le même temps à la qualité de leur déclinaison concrète. La confiance souhaitée entre ce dernier et notre secteur est à ce prix.



FRÉDÉRIC ANDRIEN
Président de l'Interfédé



Donner du sens à l'enfermement, une formation à la fois

Les plus anciens dans le secteur se souviendront peut-être du numéro 60 de l'Essor, édité en 2012, intitulé "Se former en prison : question de principes", qui traitait de la question de la réinsertion au départ de la prison via les actions de formation y ayant lieu.

Déjà en 2012, l'Essor faisait état d'une surpopulation carcérale prégnante, et d'une prison encore trop axée punition, qui n'améliorait pas la situation des personnes et restait un vecteur de marginalisation. À l'époque déjà, toutes les parties prenantes (direction des établissements, syndicats et agents, observateurs, associations et intervenants...) dénonçaient les difficultés et dysfonctionnements rencontrés au quotidien.

Douze ans plus tard, voici une nouvelle contribution du secteur sur l'enjeu de la formation des personnes (ex)détenues, comme pierre angulaire du chemin vers la réinsertion. Le présent numéro, lui aussi, s'inscrit dans son contexte : plus de 12 000 personnes détenues, une surpopulation carcérale structurelle renforcée par la mise en œuvre récente de l'application des courtes peines, établissements insalubres et conditions de détention difficiles, manque d'effectifs, grève illimitée tournante du personnel pénitentiaire depuis avril...

Si de nombreux acteurs de terrain s'accordent sur la nécessité de développer des peines alternatives et restauratives, la prison tend à rester structurellement envisagée comme une punition. Là où elle devrait rester un ultime recours, elle reste une norme largement acceptée. Dans ce contexte, les actions de formation en détention, et après, jouent un rôle crucial et essentiel pour offrir aux détenus une passerelle vers la liberté.

Nous venons alors ici alimenter la réflexion sur le système carcéral, en prenant l'angle de la réinsertion et de l'action de formation comme support. Ainsi, ce numéro de l'Essor entend mettre en avant l'action et la place de notre secteur en lien avec le milieu carcéral : actions, parties prenantes, collaborations, défis et enjeux, etc. À travers des articles détaillés, des témoignages et des analyses, nous explorons l'action des CISP avec des publics (anciennement) détenus, en intra et extra-muros. Nous mettons en lumière les projets innovants et les partenariats fructueux qui visent à donner aux (ex)détenus un bagage leur ouvrant la voie vers une réinsertion durable et constructive.

Cette édition aborde le "monde carcéral", pour permettre à chacun et chacune de mieux envisager et appréhender ce milieu souvent méconnu, ainsi que l'enjeu de la formation durant et après la détention. Ce numéro présente également de multiples initiatives de terrain, comme l'expérience de quelques CISP actifs en prison ou ouvrant leurs filières aux (ex)détenus en dehors des murs de la prison, ainsi que d'autres projets et dispositifs permettant de renforcer les actions de formation au départ de la prison.

Les diverses expériences et réalités dont témoignent les articles ici présentés font état de la réalité de la formation en milieu carcéral, des bonnes pratiques et expériences à renforcer jusqu'aux freins et blocages rencontrés sur le terrain. Une synthèse des enseignements transversaux mis en évidence par les différentes contributions à ce dossier est proposée en conclusions de ce numéro.

Cet Essor se veut une plateforme de réflexion pour l'action, encourageant la concertation et la coordination pour rendre l'offre de formation accessible à toutes et tous. Il témoigne de la nécessité, plus que jamais actuelle, de donner du sens à l'enfermement, pour travailler à plus de justice sociale.

Bonne lecture,

SALIMA AMJAHAD

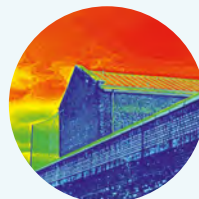
Rédactrice en cheffe de l'Essor

© photos : L'Interfédé

L'essor n°108 > 5 < 2° trim 2024

FORMATION DES (EX)DÉTENUS : SUR LE CHEMIN DE LA RÉINSERTION

INTRO



Ce numéro de l'essor est consacré à la formation des (ex) détenus, un thème particulièrement compliqué à illustrer. Nous avons dès lors eu beaucoup de chance de pouvoir collaborer avec le photographe belge Cédric Gerbehaye, qui nous a exceptionnellement permis d'utiliser une vingtaine de ses clichés pour illustrer les articles de ce numéro inédit.

Ces photos ont été réalisées au sein de trois établissements pénitentiaires : la prison de Forest, la prison pour femmes de Berkendael et le Centre régional psychiatrique Les Maronniers. Ces photos ont été prises par Cédric Gerbehaye au cours d'un travail qui s'est étalé sur plusieurs années ; un travail au long cours qui a finalement mené à la réalisation de son premier long-métrage documentaire.

Intitulé "La peine", ce documentaire vient d'être diffusé en mai 2024 et nous vous invitons vivement à le découvrir !

La peine

Née de la nécessité d'une immersion longue au cœur de la prison bruxelloise, *la peine* est une plongée intime et inédite dans les profondeurs de la condition carcérale. À travers le quotidien des hommes et des femmes qui y vivent – détenus, gardiens et directeur –, le film révèle les fêlures et les espoirs d'une humanité qui tente de résister à sa propre négation.

Genèse du projet

Cédric Gerbehaye est photographe documentaire. Pendant neuf ans, il a habité avenue de la Jonction, à Bruxelles, entouré par les prisons de Forest, de Saint-Gilles et de celle des femmes de Berkendael. À partir de 2014, entre chaque reportage à l'étranger, il décide de documenter le quotidien de ses "voisins", dont il partage l'enveloppe sonore. Au fil du temps passé en prison, il noue des rapports privilégiés et devient un confident des emmurés.

En 2016, une autorisation historique de l'administration pénitentiaire, du cabinet du ministre de la Justice et de la direction de la prison lui est accordée. Il commence alors à filmer seul, en immersion. En libre observateur de la condition carcérale, Cédric Gerbehaye a ainsi pu travailler à tout moment et dans les moindres recoins de la prison : en cellule, au préau, dans tous les lieux collectifs ainsi qu'au cachot.



Ce temps long intramuros sera également ponctué d'ateliers à destination des détenus.

Pendant six ans, de 2016 à 2022, Cédric Gerbehaye filme au sein des trois prisons voisines et principalement à Forest. Le tournage commence juste après la longue grève des agents pénitentiaires, et se clôt le jour de la fermeture de Forest suite au déménagement vers la nouvelle méga-prison de Haren.

La peine montre comment des détenus, hommes et femmes (parfois enceintes puis jeunes mamans) attendent, se tiennent, se battent et se laissent abattre, travaillent, se sculptent, prient, dorment, aiment, espèrent et attendent encore. Le personnel pénitentiaire est filmé avec le même point de vue : des hommes et des femmes captifs eux aussi d'un bâtiment, et d'un système. Des individus en proie à leurs destins, tentant, chacun à leur manière, de s'en accommoder ou d'y échapper.

Le monde carcéral, éléments de compréhension

La prison, univers fantasmé, souvent objet de polémiques au sein de la société civile, est avant tout un lieu de vie (de “non vie” diront certains). Sans entrer dans le débat sur le bien-fondé ou non de l’enfermement carcéral, et sans nier les difficultés inhérentes à son existence même, tentons ici d’en cerner les contours.

La mise à l’écart de la société d’individus, via la détention temporaire en prison, a une visée punitive mais également de protection de la société et des victimes. **Elle doit aussi porter en elle une dimension restaurative et réparatrice.**

C’est un objectif de la Direction générale des établissements pénitentiaires (DG EPI) que de garantir une exécution conforme au droit, sûre, humaine et individualisée, des peines et des mesures privatives de liberté, en vue d’un retour optimal dans la société. Cet objectif est d’ailleurs fixé par la loi du 12 janvier 2005, dite “Loi de Principes”.¹ Cette loi encadre le statut juridique interne des détenus au sein d’un établissement carcéral et régit également l’administration pénitentiaire. Elle est basée sur les principes fondamentaux suivants : la privation de liberté doit s’effectuer dans des conditions “psychosociales, physiques et matérielles qui respectent la dignité humaine, permettent de préserver ou d’accroître chez le détenu le respect de soi et sollicitent son sens des responsabilités personnelles et sociales”.² “Le caractère punitif de la peine privative de liberté se traduit exclusivement par la perte totale ou partielle de la liberté de mouvement et les restrictions à la liberté qui y sont liées de manière indissociable”.³ “L’exécution de la peine privative de



liberté est axée sur la réparation du tort causé aux victimes par l’infraction, sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation, de manière personnalisée, de sa réinsertion dans la société libre”.⁴

Au regard de la bien connue “lasagne institutionnelle” belge, les compétences liées à la réinsertion des détenus se répartissent entre différents acteurs qui font face au défi de mutualiser leurs forces. Ceci peut être tant source de nécessaires concertations que de

richesses (en termes de variété des propositions d’accompagnement, de profils des partenaires, de richesse des expériences...).

> La réinsertion sociale des détenus, un défi pour tous

En tant que professionnels psychosociaux, la réinsertion sociale au sein de la société nous apparaît comme un chemin, plus ou moins long, parsemé d’embûches, avec

LA MISE À L’ÉCART DE LA SOCIÉTÉ D’INDIVIDUS, VIA LA DÉTENTION TEMPORAIRE EN PRISON, A UNE VISÉE PUNITIVE MAIS ÉGALEMENT DE PROTECTION DE LA SOCIÉTÉ ET DES VICTIMES. ELLE DOIT AUSSI PORTER EN ELLE UNE DIMENSION RESTAURATIVE ET RÉPARATRICE.

¹ Loi de principes concernant l’administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, voir https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-12-janvier-2005_n2005009033.html.

² Article 5 de la Loi de principes

³ Article 9, al. 1er de la Loi de Principes.

⁴ Article 9, §2 de la Loi de Principes.



DOSSIER

des réussites et des échecs. Ce chemin est d'autant plus complexe pour une personne privée de liberté.

Effectivement, la privation de liberté va limiter les possibilités d'action, de communication, de concrétisation des démarches, auxquelles viennent s'ajouter les histoires de vie et le fonctionnement personnel de chacun (manque d'habiletés sociales, instabilité, maladies...). À cet égard, **les effets peuvent se faire ressentir au travers d'un manque de motivation, d'une certaine inertie, d'une forme de dépendance à l'égard des professionnels.**

Retrouver une autonomie, réintégrer la société et sa communauté - tout en étant respectueux des lois - nécessite, pour la plupart des personnes détenues, de mobiliser leurs ressources, tant internes qu'externes - quand ils en disposent, de faire preuve d'une capacité de remise en question et d'une certaine volonté pour parvenir à mettre en place/créer/concrétiser un projet de vie en amont de la libération. Ce processus de réinsertion peut s'inscrire au travers d'un plan de détention, à initier au plus tôt après la privation de liberté. Celui-ci est un instrument de base du traitement pénitentiaire à développer progressivement puis à réadapter au cours de la détention. Il *"est établi en tenant compte des possibilités du détenu et de l'administration pénitentiaire"*.⁵

La réinsertion se joue dans différents domaines, tant dans le contexte familial, que dans les relations interpersonnelles et dans l'accompagnement de la gestion de problématiques personnelles. **Et le domaine socioprofessionnel en est un maillon essentiel.**

⁵ Article 38, §3 de la Loi de Principes

⁶ Voir si les auteurs ont une/des source(s) à évoquer ici. À ce sujet, voir notamment "Le comportement délinquant : analyse et modalités d'intervention", par Donald A. Andrews et James Bonta, accessible via : <http://psychocriminologie.free.fr/?p=3975>, ou "L'évaluation du risque et des besoins criminogènes à la lumière des données probantes: une étude de validation de la version française de l'inventaire de niveau de service et de gestion des cas-LS/CMI", par Jean-Pierre Guay, Professeur à l'École de criminologie, université de Montréal et à l'Institut Philippe-Pinel à Montréal, Canada, accessible via : <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1162908816300196>

À CET ÉGARD, PLUSIEURS ÉTUDES EN CRIMINOLOGIE METTENT NOTAMMENT EN AVANT LES DIFFICULTÉS DANS LE DOMAINE DE LA SCOLARITÉ ET DE L'EMPLOI COMME ÉTANT DES SOURCES POSSIBLES DE RÉCIDIVE.

Au fil des parcours de vie exposés par les détenus, nous relevons régulièrement des situations assez chaotiques avec des décrochages scolaires plus ou moins importants durant l'enfance ou l'adolescence, et/ou un manque d'expérience ou une instabilité professionnelle.

À cet égard, plusieurs études en criminologie mettent notamment en avant les difficultés dans le domaine de la scolarité et de l'emploi comme étant des sources possibles de récidive.⁶ Retrouver une stabilité dans ce domaine va dès lors permettre d'activer des ressources importantes pour se réinsérer. En effet, participer activement à la vie de la société, se revaloriser au travers du secteur socioprofessionnel en acquérant de nouvelles connaissances et compétences,

développer au travers de celui-ci un nouveau réseau social en dehors du milieu dit "criminel" peut donc agir comme facteur protecteur de la récidive.

C'est dès lors un grand challenge auquel les secteurs des établissements pénitentiaires et de l'insertion socioprofessionnelle se retrouvent confrontés !

> Les acteurs de la réinsertion en détention

Les services principaux qui travaillent la question de la réinsertion et que l'on retrouve dans tous les établissements pénitentiaires sont le **service psychosocial (SPS)** et le **service d'aide aux détenus (SAD) ou aux justiciables (ASJ)** :

	Service psychosocial (SPS)	Service d'aide aux détenus (SAD) ou aux justiciables (ASJ)
Mission d'évaluation/avis – Rapports vers les autorités mandantes	OUI	NON
Mission de soutien	OUI Dans le cadre de la phase d'accueil du détenu en prison et dans l'accompagnement tout au long de la détention, dans le but de limiter l'impact de l'incarcération	OUI Mission d'aide sociale et psychologique, de soutien à la parentalité, à la demande du bénéficiaire, dans la confidentialité
Secret professionnel	OUI Sauf à l'égard de l'autorité mandante	OUI En toute indépendance par rapport à l'autorité judiciaire et pénitentiaire
Pouvoir subsidiant	DG EPI – SPF Justice	ASBL subventionnées notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles et autres entités fédérées
Accompagnement de la détention	Collaborations dans le développement et la mise en place du plan de détention et du plan de reclassement/réinsertion, dans les limites du secret professionnel de chacun	



à la population carcérale de davantage se former et d'acquérir des qualifications durant sa détention.

La présence de différents services d'insertion socioprofessionnelle ou d'éducation permanente en prison, en collaboration avec le délégué direction du partenariat de l'administration générale des maisons de Justice, permet l'organisation d'un certain nombre de formations professionnelles dans les établissements, ce que nous soulignons de manière très positive.

Permettre au plus grand nombre de détenus d'accéder au savoir et savoir-faire est un défi permanent, posé à l'ensemble du secteur de l'enseignement et de l'insertion socioprofessionnelle ainsi qu'au milieu pénitentiaire. ●

VALÉRIE JULIEN ET VALÉRIE MONT,

Direction Générale des Établissements Pénitentiaires.

Inspectrice sociale ff et Conseillère-psychologue ff auprès du Service Psychosocial Central du SPF Justice.

Nous retrouvons également, selon les établissements, d'autres services, institutions comme l'asbl Médiante pour la médiation auteur-victime, la fondation pour l'assistance morale aux détenus (FAMD), ou des services comme Cap-iti⁷, Cap Fly⁸, le Samja⁹, etc. Ceux-ci sont représentés au sein des établissements pénitentiaires en fonction de leur territoire d'action. Ils interviennent de manière ponctuelle, pour des suivis individuels, l'accompagnement et le soutien moral, les problèmes d'addictions et la désistance.¹⁰

> De la formation en détention

Le monde associatif, les services sociaux, les institutions publiques, mais aussi l'enseignement à tous les niveaux, par leurs différents secteurs d'intervention et leurs politiques d'action, ont **un rôle essentiel à jouer dans le parcours de réinsertion des détenus.**

Par leur accompagnement et leur suivi, ces institutions et leurs nombreux professionnels vont participer à tout ce processus. Nous pouvons sans nul doute mettre en avant que **si cet accompagnement débute pendant la détention, les chances pour les détenus d'évoluer positivement sur le chemin de la réinsertion augmentent considérablement.**

En ce sens, on trouve en détention diverses activités socioprofessionnelles. Selon les réalités des différents établissements

pénitentiaires, ceux-ci vont pouvoir proposer différents postes de travail (l'entretien des bâtiments, en atelier, en cuisine...), avec des possibilités de validation des compétences dans certains secteurs. Toutefois le nombre d'emplois reste assez limité. En intra-muros, **quelques services proposent des formations aux détenus, mais cette offre reste inégale d'un établissement à l'autre.** Une offre de formation plus étendue permettrait

LE MONDE ASSOCIATIF, LES SERVICES SOCIAUX, LES INSTITUTIONS PUBLIQUES, MAIS AUSSI L'ENSEIGNEMENT À TOUS LES NIVEAUX, ONT UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER DANS LE PARCOURS DE RÉINSERTION DES DÉTENU.

La détention doit se faire de manière conforme au droit, sûre, humaine et individualisée, en vue d'un retour optimal dans la société. Comme constaté ici, cela passe, entre autres, par un accompagnement adéquat des personnes détenues, par une offre de formation enrichissante, mais **aussi par des collaborations entre tous les acteurs, et une bonne connaissance mutuelle.** Cet article y contribue, en proposant, en complément aux autres articles de ce numéro, des encarts livrant quelques informations-clés pour comprendre le monde carcéral.

⁷ Centre d'accueil post-pénitentiaire et d'informations pour toxicomanes incarcérés.

⁸ Centre ambulatoire pluridisciplinaire pour personnes atteintes d'assuétudes.

⁹ Service d'accompagnement des mesures judiciaires alternatives.

¹⁰ En opposition à la récidive, la désistance est le processus par lequel l'auteur d'une infraction sort de la délinquance ou de la criminalité.

Les établissements pénitentiaires en Belgique

La Belgique compte **39 prisons**, dont 16 en Wallonie (Andenne, Arlon, Dinant, Huy, Ittre, Jamioulx, Lantin, Leuze-en-Hainaut, Marche-en-Famenne, Marneffe, Mons, Namur, Nivelles, Paifve, Saint-Hubert, Tournai) et 3 à Bruxelles (Haren, Saint-Gilles, Forest).

Il existe plusieurs types d'établissements :

Les **maisons d'arrêt** sont destinées aux inculpés, détenus sous le régime de la détention préventive.

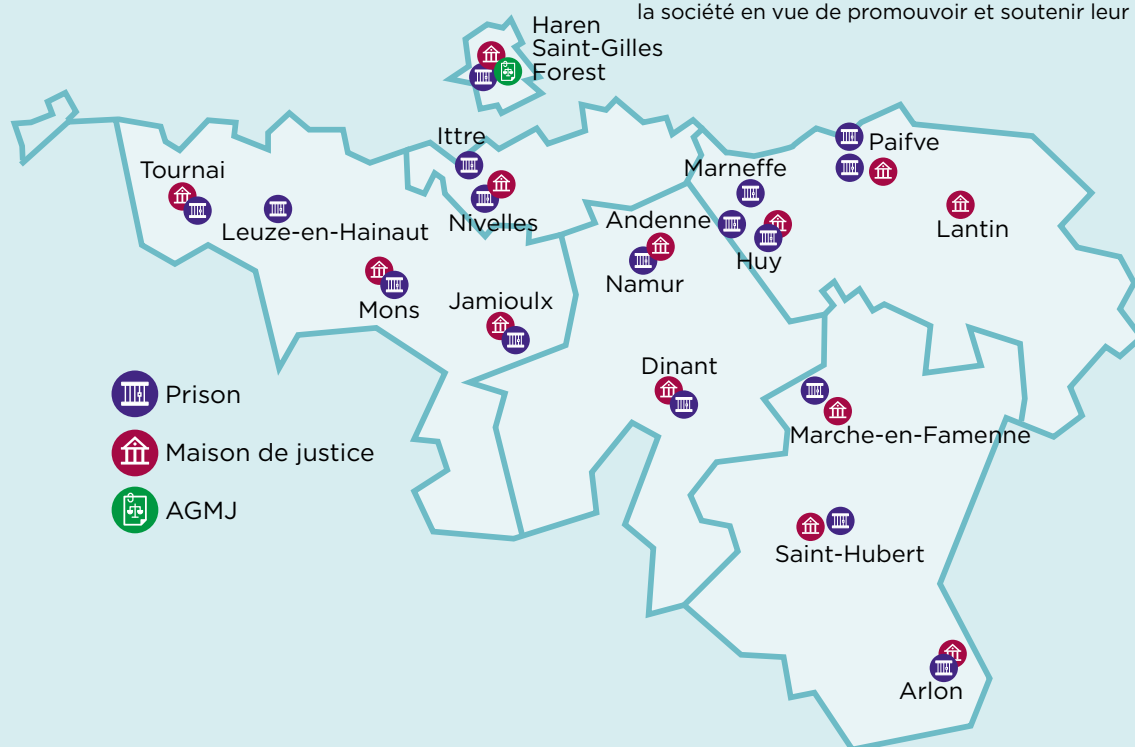
Les **maisons de peines** sont destinées aux condamnés.

Le paysage pénitentiaire francophone compte également un **établissement de défense sociale** qui accueille des internés, il est situé à Paifve. Une **section de défense sociale** à la prison de Namur accueille également des internés. Les prisons de Lantin, Mons, Namur, Jamioulx et Haren possèdent quant à elles une **annexe psychiatrique**.

La population qui y est hébergée est constituée de personnes internées en attente d'un transfert vers un établissement de défense sociale (EDS), de prévenus ou condamnés orientés vers cette section par le psychiatre de l'établissement pour des soins ponctuels.

Outre les **prisons fermées** classiques qui représentent la majorité des établissements, il existe également en Wallonie deux **prisons ouvertes**, qui sont Marneffe et Saint-Hubert. Elles sont régies par les mêmes règles que les prisons fermées, seule change l'infrastructure permettant aux détenus davantage de mouvements au sein de l'établissement voire en dehors de l'enceinte de la prison (jardin, ferme, fromagerie, menuiserie...).

Depuis peu, une **première maison de détention** a été ouverte à Forest. D'autres établissements de ce type doivent se développer dans le pays. Les maisons de détention sont destinées aux détenus condamnés à de courtes peines, avec comme objectif principal de leur offrir davantage d'ouverture vers la société en vue de promouvoir et soutenir leur réinsertion.



Un accompagnement sur le chemin de la réinsertion, durant la détention et après

Les initiatives CISP de formation vers la réinsertion interviennent en deux temps : il y a celles qui proposent des apprentissages durant la période de détention, et celles qui accompagnent la sortie, dans l'après. Cet article rapporte un échange mené avec deux CISP, l'Adeppi et Alternatives Formations (AIGS), autour de l'importance de la formation dans le processus de réinsertion des personnes condamnées à une peine de prison.

Mathieu Hocquet est responsable de la formation "Et après..." chez Alternatives Formations (Wandre, en Province de Liège), une filière d'orientation sociale et professionnelle qui s'adresse à un public d'ex-détenus avec mesures de libération issues du TAP¹, mais également aux personnes en mesure probatoire² et ex-détenus en fond de peine³. Il est également psychologue et travailleur social au Service d'aide au détenu (SAD) de Lantin.

Catherine Thibaut et Coralie Beullens sont responsables CISP pour l'asbl Adeppi, qui développe actuellement 21 filières CISP dans 10 prisons wallonnes. L'Adeppi propose essentiellement de la formation de base (math, français, culture générale, citoyenneté, langues, informatique, etc.) mais aussi ; une filière FLE, une en gestion, trois ateliers permettant aux détenus de suivre les formations à distance (EAD) et trois ateliers d'aide vers la réinsertion, qui s'adressent plus particulièrement à des détenus proches de la libération (mesure via TAP ou fond de peine).

> Un accompagnement adapté pour chacun

En tant que responsables, au sein de l'Adeppi, des prisons de Namur et Leuze, Catherine et Coralie se chargent d'orienter les **personnes en demande** vers les formations proposées dans ces établissements pénitentiaires. Elles

leur proposent des séances d'orientation afin d'analyser leurs besoins et suivant les acquis de chacun, les redirigent vers un ou plusieurs modules de formation, en partenariat avec d'autres opérateurs de filières professionnalisantes, souvent proposées dans ces prisons par des Instituts de promotion sociale (cuisine, électricité, horticulture...).

Lorsqu'elles inscrivent un nouveau venu à l'une de leur formation de base, une attention est bien sûr portée à l'homogénéité des niveaux dans chaque groupe. Une tâche pas forcément évidente, mais il s'agit ensuite

d'individualiser sur le plan pédagogique, avec un programme individuel de formation qui se construit pas à pas. Et pour les stagiaires en atelier vers la réinsertion, un suivi des motivations et du parcours *vers l'après* de chacun est mis en place, dès l'entrée en formation.

Chez Alternatives Formations, l'individualisation des stagiaires de la filière "Et après..." est également une évidence. Les entrées dans la formation sont permanentes pour les ex-détenus en réinsertion sur le Bassin de Liège. Souvent orientés via les



¹ Tribunal d'application des peines - est compétent pour l'octroi des mesures d'aménagement de peines privatives de liberté de plus de trois ans : libération conditionnelle, surveillance électronique, détention limitée.

² Suspension probatoire du prononcé de la condamnation ou sursis probatoire de l'exécution de la peine prononcée.

³ Fond de peine : lorsqu'un justiciable est libéré après avoir purgé l'entièreté de sa peine.



SAD ou les SPS⁴ des établissements pénitentiaires, chacun arrive avec son projet et travaille durant les heures de formation sur un objectif propre, guidé par l'équipe d'Alternatives. Des séances collectives de remise à niveau sont données en cycles continus. Cette formule d'entrée permanente permet également de garder une grande souplesse pour l'arrivée des stagiaires, pour lesquels il est souvent difficile de connaître à l'avance la date de sortie donnée par le TAP.

> Reconstruire de la confiance, l'importance du relationnel

Interrogés sur les compétences à activer lorsque l'on prépare sa réinsertion, Coralie, qui est aussi formatrice en filière de base et en atelier vers la réinsertion, constate qu'au-delà des compétences de base qui sont primordiales à développer pour amorcer la sortie, il y a tout un volet comportemental et de connaissance de soi qu'il est important de réactiver. L'engagement, tout d'abord, car le simple fait de reprendre des cours avec un passé difficile au niveau scolaire peut être un défi en soi. *"C'est travailler la possibilité de reprendre un apprentissage, quel qu'il soit, notamment au dehors."* Les habiletés sociales aussi sont à travailler, *"ils sont tellement coupés de tout, que pour reprendre une vie à l'extérieur c'est important"*.

Et puis, l'estime de soi : il s'agit de leur donner les outils, pour reconstruire une confiance en eux et en leurs capacités. Pour cela, nos intervenants soulignent l'importance d'une relation de proximité et de confiance avec les stagiaires, qui ont peu l'habitude qu'on leur renvoie une bonne image d'eux-mêmes. *"Ce qui est essentiel, c'est de les considérer comme des êtres humains, et surtout ne pas les confondre avec UN moment de leur vie, qui les a amenés à se retrouver en détention. Leur dire que l'on va les aider à trouver en eux tout ce qu'il y a de positif pour pouvoir mettre en avant autre chose, et trouver leur place dans la société autrement qu'en étant délinquant. C'est ça notre rôle je pense, de les aider à mettre en place autre chose"*, explique Catherine.

Car c'est notamment un manque de reconnaissance et d'accompagnement, parfois dès l'enfance, qui conduit à un comportement délinquant. Alors, lorsque la prison continue à séparer et exclure en imposant le "vous" et les "oui chef", le tutoiement et l'utilisation des prénoms en formation devient primordial. *"Cela permet de recréer du lien et de leur donner envie de revenir !"*

> Quelles améliorations ? Plus de visibilité, plus de collaboration

Évoquant les principaux points d'amélioration pour l'avenir de la formation des justiciables, Mathieu, Coralie et Catherine abordent le besoin de visibilité, tant de la réalité vécue par tout (ex)détenu qui amorce un chemin vers sa réinsertion, que du travail fourni par les asbl de terrain – les CISP, mais

aussi les SAD, les ASJ, la CAAP⁵... Un travail qu'il est temps de revaloriser : plus de temps, plus de moyens, plus d'échanges et de collaborations entre les opérateurs.

"On ne s'imaginer pas le parcours de combattant que c'est, de sortir de prison. Rien qu'au niveau administratif... puis il y a tout l'aspect humain, retourner dans une famille qui a pris l'habitude de vivre sans nous, retrouver sa place de papa...", explique Catherine. Et en plus de tout cela, on leur demande de renoncer à des comportements incriminables, qui permettraient à certains un mode de vie auparavant beaucoup plus confortable. Nos intervenants appellent de leur vœux la mise en place d'une prise en charge globale de la personne, telle que proposée au travers du plan de détention⁶, pour penser la sortie dès le début de la condamnation (une fois le premier "état de choc" de l'incarcération passé). Actuellement, les moyens alloués ne permettent qu'une prise en charge à la demande, souvent au terme d'une longue période d'enfermement.

D'avantage de collaboration et de transparence entre acteurs de l'ISP, de la justice et de l'emploi pourrait mener à une meilleure compréhension des effets bénéfiques qu'un accompagnement des justiciables peut avoir. On peut notamment citer 89 % de sorties positives en 2022 et 66% en 2023 pour la formation « Et après ... » chez Alternatives : *"il y a plein de bonnes expériences de réinsertion du public justiciable à promouvoir, par exemple auprès des employeurs, pour qu'ils soient en confiance quant aux capacités des ex-détenus"*, explique Mathieu. En mettant en avant les réussites de réinsertion, nous pouvons créer un environnement propice à une transition réussie pour les ex-détenus, leur offrant ainsi une deuxième chance de contribuer positivement à la société. ●

COLINE VRANCKEN

Conseillère permanente pour la fédération CAIPS

⁴ Services d'aide aux détenus et services psychosociaux.

⁵ ASJ : centres d'aide sociale aux justiciables, CAAP : Concertation des associations actives en prison

⁶ Le plan de détention est issu de la Loi de Principes (2005) actuellement très peu mise en place, cette dernière prône une gestion des personnes détenues de manière humaine et respectueuse des droits, tout en favorisant leur réhabilitation et leur réinsertion sociale.



∴ CALIA, de l'amont à l'aval pour préparer l'après

La prison est un monde à part, avec ses rythmes, ses fonctionnements et son cadre qui peuvent paraître arbitraires et violents. Il est important d'apprendre à les respecter et d'avoir une bonne communication avec tout le personnel pénitentiaire pour pouvoir apporter la part d'humanité dont tout détenu a besoin.

C'est du moins ce que pensent Caroline Derouaux, référente psychosociale et Dorothée Médard, coordinatrice chez CALIA, une asbl liégeoise doublement agréée, en tant que partenaire des maisons de justice pour l'aide aux justiciables d'une part, et en tant que Centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) d'autre part. Elle compte dès lors un service d'aide aux victimes (SAV¹), un service d'aide aux détenus (SAD²), un espace-rencontre (ER³) et un centre de formation⁴.

> Des problèmes avec le cadre

Le public de CALIA est un public de détenus et d'internés⁵. Beaucoup n'ont pas le CEB, encore moins le CESS. Comme l'explique Caroline : "Ils arrivent là où ils sont car à un moment donné de leur vie, ils ont eu des soucis avec le cadre. Et paradoxalement, ils doivent apprendre à vivre avec le cadre compliqué de la prison."

Qu'il s'agisse de personnes qui ont connu un accroc de parcours ou qui ont trébuché

de nombreuses fois, la plupart n'ont simplement pas eu la main tendue à d'autres, n'ont pas bénéficié du même coup de bol. La frontière est ténue entre ceux qui connaissent ou non la prison."

> Des conditions de vie difficiles

Elle continue : "Les détenus vivent à trois dans des cellules faites pour deux, le bruit est incessant, impossible de s'isoler, un moment. Il y a même des pigeons qui rentrent dans les cellules et les salles de classe."

Ils doivent apprendre à composer avec des cultures différentes, à vivre avec des personnalités très diverses aux parcours très différents des leurs. Cette proximité non-stop, cette impossibilité de s'extraire, d'oublier, c'est très violent et cela demande une grande force de caractère.

Plus compliquée encore est la dépendance vis-à-vis des personnes qui les encadrent. On voit tout de suite quand ça coince entre un détenu et son directeur ou son assistant social. Un détenu ressent tout avec une intensité démultipliée, son cerveau va à 100 à l'heure, son temps n'est pas le même que le nôtre. C'est un peu comme s'il était revenu au temps des pigeons voyageurs alors que le reste du monde continue sa course folle. Et dans sa tête 1001 suppositions s'entrechoquent : "Il ou elle ne veut pas me recevoir. Ça fait 3 fois que j'envoie

1 Un service gratuit d'aide aux victimes qui intervient pour toutes les victimes d'infractions pénales, où on propose une aide sociale, psychologique et juridique, de même qu'un suivi collectif.

2 Un service d'aide aux détenus qui comprend une aide sociale et psychologique au sein de l'établissement pénitentiaire de Lantin et une aide extra-muros aux auteurs et aux proches des auteurs. Cette dernière action cible les personnes qui sortent ou qui bénéficient de permissions, de congés pénitentiaires, de libération conditionnelle ou sous bracelet électronique, etc. ; mais aussi leurs proches comme une femme dont le mari est en prison, qui a besoin d'un soutien, de mieux comprendre son époux, d'aide pour gérer tout l'administratif lié à son incarcération, etc.

3 Un espace rencontre qui vise le rétablissement des relations interrompues ou difficiles entre l'enfant et son parent gardien. Cela peut se faire au travers de rencontres encadrées chez nous et/ou au travers d'un suivi familial quand l'enfant va chez son parent gardien.

4 Un CISP qui propose une formation aux métiers de la vente et de la distribution, une formation d'agent de propreté/technicien de surface, un module préparatoire aux métiers d'aide-soignant et d'aide familial, une formation en boucherie-charcuterie et une formation de réinsertion aux auteurs détenus.

5 Des personnes déclarées irresponsables de leurs actes.



Prison pour femmes de Berkenbael © Cécilie Gerbuhaye

DOROTHÉE : “HEUREUSEMENT QU’IL EXISTE DES SERVICES EXTÉRIEURS QUI VIENNENT APPORTER UN PEU D’HUMANITÉ ET DE COMPRÉHENSION AU SEIN DE LA PRISON, QUI DONNENT ENVIE AUX DÉTENUS DE SE PROJETER, DE CONSTRUIRE DES PROJETS QUI TIENNENT LA ROUTE, DE RÊVER À L’APRÈS.”

une fiche message et je n’ai pas de réponse.” Pour nous aussi, c’est compliqué, poursuit Caroline : “Entre le moment où je sors de ma voiture et le moment où j’arrive à mon bureau, il me faut franchir 9 portes que je n’ouvre pas moi-même. Et si je demande à un stagiaire de venir me rejoindre, il lui faudra sans doute 25 minutes pour arriver car il y aura 3 coups de fil à donner et 7 portes à ouvrir entre mon appel et son arrivée. Et parfois, il n’arrivera jamais.”

Elle continue : “En fait, on n’a aucune prise sur le cadre et les règles imposées parfois de façon arbitraire. Par exemple, on est enfermé dans en classe avec eux. On nous offre 1/4 d’heure de pause mais ce n’est pas nous qui choisissons quand elle aura lieu. C’est l’agent pénitentiaire qui vient nous ouvrir et qui décide que oui, on peut aller faire pipi, boire une tasse de café. Ce rythme imposé par le fonctionnement de l’établissement, c’est quelque chose que je comprends et avec lequel je

n’ai pas de souci. Mais ça joue quand même sur l’ambiance, sur la dynamique du groupe. Si un gars doit aller aux toilettes et qu’il doit attendre 20 minutes parce que ce n’est pas l’heure, il s’énerve, il tourne en rond, c’est un peu plus tendu. Il faut gérer ça avec une bonne dose d’humour et ça passe.”

Et de nous dire : “Il y a des jours où je sors de là et je me dis ‘je prends l’apéro sur ma petite terrasse parce que c’est le printemps et qu’il fait beau mais eux ils sont en train de surchauffer dans leur cellule sans ventilateur.’ Mon esprit traîne toujours un peu là-bas.”

> L’importance des partenariats

Dorothée met en avant le rôle du personnel pénitentiaire, celui qui ouvre les portes, accueille les externes, va chercher les détenus, etc. : “C’est beaucoup d’énergie et de temps passé à travailler sur le relationnel, mais c’est très important en prison.

En effet, on est ceux qui

viennent de l’extérieur, qui provoquent du travail supplémentaire, qui troublent le fonctionnement habituel.”

Elle poursuit : “Heureusement qu’il existe des services extérieurs qui viennent apporter un peu d’humanité et de compréhension au sein de la prison, qui donnent envie aux détenus de se projeter, de construire des projets qui tiennent la route, de rêver à l’après. Par exemple, on fait venir une intervenante extérieure de Step Entreprendre qui leur permet de rencontrer des indépendants, des créateurs de petites entreprises et de s’identifier à eux.”

> Le gros défi de l’après

A la sortie, le plus compliqué nous dit Dorothée, “c’est de se (ré)habituer à ce monde super individualiste. Dans la rue tout le monde circule avec son téléphone, ses écouteurs. Et c’est encore plus compliqué dans le monde du travail. Il va falloir du temps à la personne pour y arriver et on doit en être conscient, l’intégrer dans notre manière d’encadrer et d’envisager le suivi. Mais c’est vrai aussi pour d’autres stagiaires comme les demandeurs d’emploi de longue durée, qui n’ont plus travaillé depuis longtemps. C’est compliqué de redevenir quelqu’un qui fait un 8h-17h, qui n’a que quatre semaines de congé par an ; de retrouver le rythme que ça impose. On le sait et donc on est vigilant.”

Caroline complète : “Faire deux ans de prison ou en faire dix, ce n’est pas du tout la même chose. Plus l’incarcération est longue, plus la réadaptation est compliquée. Il y a toute la question de l’évolution numérique à rattraper et de la santé mentale fragilisée. Nos stagiaires savent que la porte de CALIA leur est ouverte à leur sortie. Il n’est pas rare qu’un détenu en permission de sortie passe par ici. Pour certains, on est un vrai soutien même après.”

> Notre apport

Caroline renchérit : “Même s’il est très important de respecter le cadre et la



Prison de Forest © Cédric Gerbier



structure dans lesquels on se trouve, on voit le côté humain. Ce ne sont pas des détenus qu'on a en face de nous mais des hommes avec une histoire, avec un bagage, souvent avec beaucoup d'humour. Et le fait de venir de l'extérieur et de leur parler comme à des êtres humains et non comme à des personnes qu'il faut enfermer, cela permet de développer des échanges très riches. Ils nous disent : 'aujourd'hui, j'ai oublié que j'étais en prison, j'ai ri aujourd'hui, ça m'a fait du bien.'

Notre classe, c'est comme un petit cocon, une parenthèse dans leur détention. On les écoute dans leurs difficultés et leur quotidien, on réfléchit ensemble, on débat de divers sujets. Et puis on apporte du café, une petite collation, comme un peu de chaleur de l'extérieur, qui facilite les échanges au moment de la pause. Ça ne paraît pas grand-chose, mais ça compte beaucoup pour eux."

Elle continue : "Cela demande d'oser sortir des sentiers battus. Je me souviens d'un stagiaire avec qui rien ne se passait en entretien individuel à qui un jour j'ai proposé une partie de scrabble au cours de laquelle j'en ai appris bien plus sur lui que lors de toutes nos rencontres précédentes. Le lien s'était créé. Je ne sais pas si ça l'a aidé pour réaliser sa réintégration après, mais ce qui est

ET LE FAIT DE VENIR DE L'EXTÉRIEUR ET DE LEUR PARLER COMME À DES ÊTRES HUMAINS ET NON COMME À DES PERSONNES QU'IL FAUT ENFERMER, CELA PERMET DE DÉVELOPPER DES ÉCHANGES TRÈS RICHES. ILS NOUS DISENT : 'AUJOURD'HUI, J'AI OUBLIÉ QUE J'ÉTAIS EN PRISON, J'AI RI AUJOURD'HUI, ÇA M'A FAIT DU BIEN.'

certain c'est que ça a permis d'avoir des entretiens de qualité. Ça montre que les détenus portent un masque, qu'ils doivent cacher qui ils sont pour arriver à survivre là-bas, pour faire face aux autres. Du coup, créer un lien de confiance, c'est souvent plus compliqué, ça prend du temps. Et c'est pareil pour les activités collectives. Il faut que les détenus se sentent en sécurité pour être eux-mêmes, pour qu'on puisse les accompagner. On n'est pas là pour les juger, les contrôler mais pour les faire grandir, ce qu'ils nous confient reste confidentiel."

Elle ajoute : "Tout se joue dans notre manière d'approcher les personnes. On

ramène un peu d'humanité au sein de la prison. Je me fiche de savoir pourquoi ils sont là, ce qui m'intéresse, c'est de rencontrer des êtres humains, et ça commence par reconnaître leur souffrance et leurs conditions de détention tout en leur apportant quelque chose de positif."

Dorothée reprend : "Leurs motivations sont diverses quand ils s'inscrivent à nos formations. Trouver rapidement un travail à la sortie de prison, percevoir l'indemnité de 2€/heure de formation suivie, faire quelque chose qu'ils apprécient, occuper leur journée, avoir une raison de se lever... Elles évoluent en cours de route, d'autres objectifs et d'autres envies émergent. Et en fin de formation, quand ils reçoivent leur attestation de fin de formation qui souligne toutes les compétences qu'ils ont acquises, on voit leur sourire, leur fierté. A la manière chaleureuse de nous dire au-revoir, de nous remercier, on se dit que quelque chose de joli s'est passé." ●

MARIE LEDENT,

Chargée de missions socio-pédagogiques
chez ALEAP

Les freins et leviers à la formation des personnes (ex)détenues

La formation en prison n'est pas un privilège, c'est un droit garanti par de nombreux textes légaux nationaux et internationaux. Il est, entre autres, mentionné dans la loi de Principes de 2005 portant sur le statut juridique des personnes détenues. Ce texte définit la prison comme un lieu de privation de liberté, mais aussi comme un temps de réhabilitation et de préparation à la réinsertion¹.

Définir la formation comme un élément fondamental de la réinsertion est d'autant plus important que la **majorité des personnes incarcérées cumule plusieurs facteurs de vulnérabilités**. Les personnes sans domicile fixe, issues de l'immigration, souffrant d'assuétudes et sous qualifiées sont surreprésentées en détention. Selon la Concertation des Associations Actives en Prison², 75% des personnes détenues sont très peu instruites ou qualifiées : la plupart ne possèdent pas de diplôme ou disposent uniquement d'une formation de base. 30% des détenus seraient analphabètes, 45% ne détiendraient que leur CEB et 19% seulement leur diplôme de secondaire inférieur³.

On pourrait s'attendre à ce que la prison incite les personnes détenues à suivre des formations en vue de pallier ce manque de qualifications, dans une optique de réinsertion. Or, en 2022, seuls 6% des détenus étaient inscrits à une formation qualifiante⁴. Cette situation, déjà problématique il y a deux ans, a probablement empiré du fait de l'explosion de la surpopulation carcérale et du manque chronique de personnel pénitentiaire. Comment expliquer qu'une si faible proportion de la population détenue soit inscrite à une formation qualifiante ?

> Des obstacles à la formation, inhérents à l'institution

L'objectif premier de la prison n'est pas éducatif, il est sécuritaire. **Lorsque l'institution n'a pas les moyens nécessaires pour réaliser les deux, le volet sécuritaire est privilégié au détriment du reste**. Par exemple, afin de répondre à l'objectif de réinsertion défini par la Loi de Principes, les établissements pénitentiaires sont tenus d'établir un **plan de détention individuel** avec les personnes incarcérées. Depuis 2019, cette mesure devrait être systématique. Cependant, du fait d'un manque de temps et de personnel, elle n'est toujours pas mise en place sur le terrain.

Trop peu de formations sont organisées en détention par rapport au nombre de détenus. De plus, le nombre et la fréquence de celles qui sont proposées dépendent de plusieurs facteurs : les infrastructures disponibles, la capacité des établissements pénitentiaires d'intégrer les formations proposées par les services externes dans leurs fonctionnements quotidiens et les aléas de fonctionnement (grèves, sous-effectifs, etc.)⁵. Les détenus n'ont donc pas tous les mêmes opportunités de formation en fonction de leur lieu de détention. Par ailleurs, les transferts entre prisons pour raisons pédagogiques sont rares. A contrario, **il arrive**

¹ Loi de Principes sur les prisons et le statut juridique des détenus, Moniteur Belge, publiée le 1er février 2005.

² Pour plus d'informations, voir : www.caapculture.be.

³ D. Celik, "La formation de base pour les détenus : quelle pertinence et quels freins ?", Lire et Écrire en Wallonie, décembre 2018.

⁴ Conseil Central de Surveillance pénitentiaire, Mémoire 2024 : "Nos propositions pour garantir les droits fondamentaux et la dignité des détenus dans les prisons belges".

⁵ Observatoire International des Prisons Section Belge, Notice, 2024.



© Colin Doumer

régulièrement que des personnes suivant une formation soient transférées vers une autre prison du jour au lendemain, ce qui interromp le projet⁶.

A tous ces freins s'ajoute le manque cruel d'informations sur l'offre disponible et les modalités d'inscription. Par exemple, pour débiter une formation qualifiante, la maîtrise d'au moins une langue nationale ainsi que du niveau de base en mathématique est souvent exigée. Cette exigence limite considérablement les possibilités pour les détenus analphabètes et/ou dont le français n'est pas la langue d'origine. **La prison étant un lieu où les décisions arbitraires sont monnaies courantes, il arrive que des personnes ayant réussi leurs tests d'admission se voient refuser l'accès à la formation pour raisons disciplinaires.**

Enfin, le dernier frein est celui de la concurrence avec le travail. En effet, l'allocation octroyée au détenu qui s'est engagé dans une formation est parfois plus faible que celle obtenue par le travail. Dès lors, il est compréhensible que les détenus préfèrent travailler pour améliorer leurs conditions de détention, payer les frais de justice et les parties civiles, et soulager leurs familles de la charge financière de l'incarcération.

Pallier ces obstacles demande la mise en place et/ou le renforcement de plusieurs actions. La première d'entre elles est **l'élargissement de l'offre de formations intra-muros, ainsi que l'adaptation des formations proposées aux spécificités du public détenu.** Par exemple, il serait intéressant de renforcer l'offre de cours de remise à niveau (FLE, alphabétisation, mathématiques, etc.). De la même manière, proposer des modules de formation aux nouvelles



© Colin Domer

LE DERNIER FREIN EST CELUI DE LA CONCURRENCE AVEC LE TRAVAIL. EN EFFET, L'ALLOCATION OCTROYÉE AU DÉTENU QUI S'EST ENGAGÉ DANS UNE FORMATION EST PARFOIS PLUS FAIBLE QUE CELLE OBTENUE PAR LE TRAVAIL. DÈS LORS, IL EST COMPRÉHENSIBLE QUE LES DÉTENU PRÉFÈRENT TRAVAILLER...

technologies permettrait d'anticiper les difficultés liées à la fracture numérique à la sortie de la détention. De plus, **il serait intéressant que les formations délivrent systématiquement un diplôme certifiant/qualifiant ou une attestation de suivi⁷.** Encourageons également les structures à mettre en place des modules de formation à suivre en détention qui donnent ensuite accès à des modules plus poussés à l'extérieur, comme le font certaines écoles de Promotion Sociale. Mieux rémunérer certaines formations permettrait aussi de supprimer la concurrence parfois existante avec les ateliers de travail. Enfin, il s'agirait d'**améliorer la communication à tous les niveaux** : entre les services externes chargés de la formation des détenus et le personnel de la prison d'une part ; auprès des détenus sur les activités qui existent en détention, d'autre part.

> Une réinsertion complexe

Si se former en prison est compliqué, le parcours de formation à l'extérieur est également semé d'embûches.

Le premier obstacle se trouve dans la différence des temporalités à plusieurs niveaux. En effet, **il est extrêmement compliqué de faire coïncider une date de sortie de prison avec une date d'entrée en formation.** Il arrive régulièrement que des personnes sortent de prison le jour même de leur entrée en formation. Ils n'ont alors pas eu le temps d'effectuer leurs démarches sociales urgentes (renouvellement de la carte d'identité, demande d'aides sociales, etc.), de se réhabituer à la société extérieure et de retrouver une place auprès de leurs proches. De plus, les personnes ayant bénéficié d'aménagements de peines doivent respecter certaines

⁶ Idem

⁷ Réseau Aide et Justiciables, "Etat des lieux de la (ré)insertion du public justiciable", août 2023



DOSSIER

conditions qui impactent le suivi de la formation (rendez-vous avec l'assistant de justice, suivi psychologique et social, etc.).

La population détenue cumule les facteurs de vulnérabilités, **cela ne s'efface pas à la sortie de détention**. Au contraire, les personnes sortent souvent avec des dettes à rembourser, elles ont du mal à trouver un endroit où dormir lorsque le logement en famille n'est pas une solution envisageable, mais aussi à payer leurs factures, l'allocation de formation étant trop réduite (lorsqu'elle existe) et le revenu d'intégration sociale est très lent à percevoir (il faut attendre au minimum un mois après son premier rendez-vous pour percevoir le premier versement). En clair, la personne ex-détenue fait face à **de nombreux problèmes socio-économiques qui ont un impact négatif sur sa réinsertion et le suivi de sa formation**. Certaines préfèrent arrêter de se former pour travailler immédiatement ou recommencent à transgresser la loi.

IL EST ESSENTIEL D'INFORMER ET DE SENSIBILISER LES PROFESSIONNELS AUX SITUATIONS AUXQUELLES SONT CONFRONTÉS LES ANCIENS DÉTENU·ES QUI CHERCHENT À S'ENGAGER DANS UNE FORMATION. CELA PERMETTRAIT DE CONCEVOIR DES PROGRAMMES ADAPTÉS À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES.

> Des pistes pour faciliter et soutenir

Outre la charge administrative, la difficulté de retrouver sa place à l'extérieur et la pression financière, le manque de communication entre les différents acteurs présents autour du détenu peut mettre à mal le processus de formation. En effet, les travailleurs de la justice, ceux du secteur psycho-social et ceux du secteur de la formation méconnaissent trop souvent les rôles et les missions des autres acteurs, entraînant des malentendus et une communication délétère.

Une variété d'initiatives peut être entreprise ou renforcée pour améliorer la situation. En premier lieu, **il est essentiel d'informer et de sensibiliser les professionnels aux situations auxquelles sont confrontés les anciens détenus qui cherchent à s'engager dans une formation**. Cela permettrait de concevoir des programmes adaptés à leurs besoins spécifiques. Organiser des rencontres et des échanges entre professionnels de différents secteurs (justice, formation et psycho-social) pourrait également contribuer à **rendre le parcours de réinsertion plus cohérent et effectif**. Compte tenu du fait que la principale difficulté rencontrée par les ex-détenus lors de leur libération

est souvent liée à leur situation sociale, il est crucial de leur accorder un délai pour régler ces questions avant de commencer leurs formations et de revaloriser financièrement celles-ci.

Pour conclure, en l'état, **la prison désinsère des personnes qui vivaient déjà aux marges de la société**. Elle abîme les corps et les esprits, et ne remplit pas sa fonction de réinsertion. **Encourager le développement de la formation c'est aider les personnes à s'engager dans un parcours de désistance⁸, c'est sortir de sa cellule, psychiquement et mentalement, réapprendre à penser en autonomie, regagner de l'estime de soi, c'est s'engager dans un métier motivant et en adéquation avec ses envies, ses capacités et ses besoins, et enfin, c'est quitter l'étiquette du "détenu". Valoriser l'éducation à tous les stades de la vie, c'est également envisager une société plus juste dans laquelle tous les individus trouvent leur place⁹.** ●

MÉLISSA GAULIARD,

Chargée de projets pour le Réseau Aide et Justiciables

Et membre de l'Observatoire International des Prisons - section belge



© Colin Donner

⁸ En opposition à la récidive, la désistance est le processus par lequel l'auteur d'une infraction sort de la délinquance ou de la criminalité.

⁹ Les 4 photographies illustrant cet article sont extraites du documentaire "La formation comme levier de réinsertion ?" réalisé par Colin Donner pour le Réseau Aide et Justiciables (2023).

Les principaux acteurs en prison

La population carcérale :

- **Détenus inculpés** : sont présumés innocents tant qu'ils n'ont **pas été condamnés**. Ils doivent être traités de manière à ne donner aucunement l'impression que leur privation de liberté présente un caractère punitif. Ils sont maintenus à l'écart des condamnés, sauf lorsqu'ils acceptent par écrit le contraire en vue de participer à des activités communes (cf. art. 10 et 11 de la Loi de Principes).
- **Détenus condamnés** : subissent une condamnation à une peine privative de liberté.
- **Détenus internés** (cf. art. 5 de la Loi du 5 mai 2014 relative à l'internement) : est internée la personne :
 - considérée comme présentant au moment des faits (et au moment de l'expertise) un trouble mental ayant aboli ou gravement altéré sa capacité de discernement ou de contrôle de ses actes ;
 - pour qui il existe un lien causal entre le trouble mental et les faits ;
 - et que du fait du trouble mental, le cas échéant conjugué à d'autres facteurs de risque, la personne risque de commettre de nouvelles infractions.

La Loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes stipule, dans son article 2, que la personne internée, compte tenu du risque pour la sécurité et de son état de santé, doit se voir proposer un trajet de soins adapté dans un objectif de réinsertion.

La population détenue se compose **majoritairement d'hommes**

(95%). Les **5% de femmes** détenues séjournent dans des prisons disposant de sections pour femmes (Haren, Lantin, Marche-en-Famenne, Mons).

Les personnes non en ordre de séjour représentent, selon les chiffres récents du SPF Justice, 28% des détenus (13% en préventive, 15 % de condamnés), personnes pour qui ce statut "d'irrégulier" met à mal la préparation d'un projet de réinsertion sur le territoire belge.

Le personnel pénitentiaire :

Le personnel pénitentiaire se compose d'un chef d'établissement, de directeurs adjoints, de différents services tels que le greffe, la comptabilité, le service médical et le service psychosocial (SPS).

Le service psychosocial :

Le service psychosocial (SPS) est composé d'experts (psychiatres, psychologues et assistants sociaux) qui sont chargés d'une expertise médico-psychosociale, mais également d'un accompagnement des détenus en vue de leur réinsertion. **Le SPS est un acteur essentiel quant à l'orientation et l'évaluation du plan de réinsertion des détenus.**



© Colin Donner

Formez par le travail à la prison de Nivelles : des réussites et des freins

Réaliser des tables et des tabourets, c'est parfois une porte vers la liberté. C'est en tout cas le pari que l'AID Val de Senne fait chaque jour depuis son atelier installé à la prison de Nivelles. Ce projet de formation n'est pas sans défi, mais apporte son lot de réussites auprès des détenus qui y prennent part. Rencontre avec Margaux, accompagnatrice psychosociale, et Tanguy, formateur en charge de cette filière.

Interpellée il y a quelques années dans le cadre d'un appel à projets pour lutter contre la radicalisation en prison, l'AID Val de Senne monte un projet de formation, à la prison d'Ittre. Le projet est finalement retoqué dans la dernière ligne droite, à cause de problématiques liées à la prévention des risques et la sécurité en interne. C'est donc finalement à Nivelles que le projet voit le jour.

Après plusieurs ajustements, le centre organise aujourd'hui, à Nivelles toujours, une formation de six mois d'initiation à la menuiserie d'atelier, selon la méthodologie de la formation par le travail (EFT). Les détenus stagiaires y travaillent avec du bois de récupération, en récupérant les palettes de la prison. "On réalise des meubles, de petits objets, de la décoration... bref, de belles choses", précise Tanguy.

> Une formation aux allures classiques

Si on oublie que celle-ci se passe au sous-sol d'une prison, la formation ressemble presque à une formation CISP classique ; elle est en tout cas organisée pour s'en rapprocher au possible. La formation se donne quatre jours par semaine, de 8h à 15h non-stop, avec un formateur qui encadre le groupe de stagiaires toute la journée. Comme pour toute filière CISP, la formation s'organise en



complémentarité entre les cours techniques et l'accompagnement. Ainsi, Margaux, de son côté, intervient principalement dans le recrutement des stagiaires, en recevant les candidats pour leur expliquer la formation et entendre leurs motivations. Puis elle travaille au cas par cas, pour un suivi

individualisé : "Une fois entrés en formation, je vais les voir, normalement une fois par mois en parloir-avocat, donc en individuel, pour faire un suivi de formation et du suivi psychosocial. Puis, en fonction des besoins de chacun, j'y vais plus ou moins souvent, à la demande. À côté de cela, je reste aussi en lien avec les intervenants sociaux de la prison et la direction. J'interviens également pour leur projet post-incarcération, en donnant aux détenus des informations sur les formations existantes en dehors, en fonction de la région où ils comptent s'installer ensuite, ..."

Cela arrive également que des intervenants externes prennent part à la formation, pour

UNE FOIS ENTRÉS EN FORMATION, JE VAIS LES VOIR, NORMALEMENT UNE FOIS PAR MOIS EN PARLOIR-AVOCAT, DONC EN INDIVIDUEL, POUR FAIRE UN SUIVI DE FORMATION ET DU SUIVI PSYCHOSOCIAL. PUIS, EN FONCTION DES BESOINS DE CHACUN, J'Y VAIS PLUS OU MOINS SOUVENT, À LA DEMANDE. À CÔTÉ DE CELA, JE RESTE AUSSI EN LIEN AVEC LES INTERVENANTS SOCIAUX DE LA PRISON ET LA DIRECTION.

des animations particulières d'éducation populaire. *"Cela s'est fait quelque fois, notamment pour permettre aux détenus de parler de leur situation et de la détention. L'idée est de pérenniser ce genre d'actions, car cela soulage aussi le formateur, en amenant quelqu'un d'externe à qui ils peuvent parler, et se décharger."*

En matière de gestion de groupe, tous deux insistent : *"Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'entente au sein du groupe n'est pas forcément plus mauvaise intra-muros que dans nos formations "classiques". On réfléchit à ça dès le départ, en posant les balises avec chaque détenu recruté : s'il y a une tension, tout le monde risque de perdre sa place, et les conflits éventuels des cellules ne doivent pas descendre à l'atelier. Finalement, la formation reste une bouffée d'oxygène pour les détenus, donc les conflits y restent rares. Ce n'est finalement pas si différent des formations à l'extérieur."*

CRP Les Maronniers © Cédric Gerbelaye



> La plus-value des actions intra-muros

De manière très pratique, la formation a un réel impact immédiat pour les stagiaires : *"Nivelles, c'est une prison où il n'y a pas grand-chose à faire pour les détenus – comparativement à la prison d'Ittre par exemple. Souvent, les détenus disent que c'est la pire prison. Il n'y a pas beaucoup d'activités, ni même beaucoup d'heures de sortie au préau par exemple. Alors notre formation, dans leur quotidien de détention, leur permet de changer d'air et de sortir des quatre murs de leur cellule."*

Ainsi, si peu de détenus y trouvent une vocation, cela leur permet d'abord de s'occuper, de découvrir le métier, voire de se replonger dans leur ancienne vie professionnelle – la plupart ayant déjà exercé un métier manuel auparavant. Pour beaucoup, cela reste une belle réussite, un beau parcours : *"On a par exemple un stagiaire qui a arrêté de consommer des drogues pour venir en formation. A 35 ans, c'était la première fois qu'il arrivait au bout d'une formation, d'un apprentissage. Il était fier de lui, et d'obtenir son attestation de formation, qu'il voyait comme un diplôme."*

Pour quelqu'un comme lui, c'était une victoire et il nous a fait un mot, en nous remerciant, parce que pour lui c'était une belle réussite. Il n'avait même pas son CEB et personne ne croyait en lui, ni son entourage à l'extérieur, ni les agents à l'intérieur. Il avait demandé des photos des meubles qu'il a réalisés, pour prouver à sa famille qu'il avait fait quelque chose de ses mains."

De ces exemples plus singuliers qu'ils retiennent, Margaux et Tanguy relèvent la pertinence et la plus-value de cette action en prison : *"Pour les détenus, la formation est une belle expérience, on sent qu'elle sert à quelque chose, qu'elle leur est utile. Ils sont contents d'y aller. Vraiment, c'est une bouffée d'oxygène, bien qu'on soit enfermés dans un local au sous-sol ! C'est aussi un point positif pour eux, pour leur dossier d'abord mais aussi pour la suite, avec les compétences qu'ils peuvent y acquérir."*

> Former en prison : de la flexibilité et de la résilience

Pour autant, la formation n'est pas épargnée par les nombreuses contraintes inhérentes

ON A PAR EXEMPLE UN STAGIAIRE QUI A ARRÊTÉ DE CONSOMMER DES DROGUES POUR VENIR EN FORMATION. A 35 ANS, C'ÉTAIT LA PREMIÈRE FOIS QU'IL ARRIVAIT AU BOUT D'UNE FORMATION, D'UN APPRENTISSAGE. IL ÉTAIT FIER DE LUI, ET D'OBTENIR SON ATTESTATION DE FORMATION, QU'IL VOYAIT COMME UN DIPLÔME.

à l'action intra-muros. *"La contrainte c'est toutes les contraintes liées au milieu carcéral. Tout est plus lent, tout y est plus complexe".* L'une des contraintes majeures, surtout pour une filière de type EFT, reste de faire entrer et sortir le matériel, avec tous les freins liés à l'entrée et la sortie de quoi que ce soit dans une prison. *"La moindre boîte de clou qui entre doit être contrôlée, et parfois cela peut*



prendre plusieurs jours. (...) Au niveau de la formation et des réalisations, il faut aussi être inventif pour gérer un atelier avec un équipement limité.” Dès le départ, tout y a pourtant été pensé pour faciliter l’action : “Depuis le début, on a pensé la formation pour faciliter sa mise en place. En travaillant avec les palettes de la prison, pour faciliter l’accès au matériau, d’abord. Puis aussi en pensant la formation quatre jours semaine avec le formateur non-stop, pour éviter ou diminuer les mouvements de détenus : il y a un mouvement de groupe le matin, puis l’après-midi – et à midi ils mangent sur place, avec des plateaux repas qui descendent dans l’atelier.”

Organiser une action de formation en prison n’est donc certainement pas un long fleuve tranquille. Y mettre les pieds, c’est aussi accepter de s’insérer dans une institution où l’*“on n’est pas chez nous”*, avec son propre fonctionnement interne. Parmi les contraintes inhérentes au milieu carcéral, on peut aussi noter l’impact des relations interpersonnelles, avec une formation qui est parfois prise entre les hiérarchies et dynamiques internes, les échanges et transferts d’information entre services, la lenteur et la lourdeur d’une institution judiciaire, les conflits et mouvements sociaux et syndicaux fréquents, ... A ceci, il faut ajouter la question de la surpopulation carcérale. La prison de Nivelles, a une capacité d’accueil de 192 détenus, *“mais il y en a environ 250 actuellement, voire plus.”* Les problèmes en interne font donc partie du quotidien, et sont renforcés par la population carcérale qui y est accueillie – des détenus condamnés pour des crimes lourds, à des longues peines, qui rendent l’atmosphère forcément plus tendue que dans d’autres prisons.

Cela donne donc forcément lieu à des blocages internes réguliers, qui se traduisent parfois, pour Tanguy, à un accès refusé lorsqu’il se présente à l’entrée pour donner formation. D’autre fois, les blocages sont plus importants, et mènent à la suspension totale de la formation : *“Actuellement, notre formation est suspendue depuis six mois, pour des questions de sécurité et de réaménagement nécessaire de l’atelier, et certaines autres activités sont également ralenties. C’est notamment dû aux questions liées à la surpopulation de la prison. C’est frustrant parce qu’on sait que les détenus n’ont plus accès à grand-chose en ce moment. Pour ceux qui étaient déjà en cours de formation, ou qui attendaient leur entrée en formation, le suspense est long car on ne sait pas quand on pourra reprendre.”*

Pour agir en prison, il faut donc s’armer de patience, et faire preuve de beaucoup de résilience.

Pour conclure, Margaux et Tanguy insistent sur la nécessité d’organiser des actions de formation intra-muros, en ce qu’elles bénéficient à toutes les parties prenantes : *“On croit au projet, on y croit, on se sent utile. Il y a une réelle plus-value, pour tous les acteurs concernés, y compris pour la prison et son personnel. Vraiment, pour la prison et ses agents, on a tout à y gagner de faire des formations en prison – parce que ça fait partie des missions de la prison, parce que ça fait des détenus occupés et qui trouvent un sens à ce qu’ils font – parce que ça fait quelques détenus occupés en journée, à qui on donne un autre moyen de s’exprimer, mais surtout des perspectives pour l’après”.* ●

ACTUELLEMENT, NOTRE FORMATION EST SUSPENDUE DEPUIS SIX MOIS, POUR DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ET DE RÉAMÉNAGEMENT NÉCESSAIRE DE L’ATELIER, ET CERTAINES AUTRES ACTIVITÉS SONT ÉGALEMENT RALENTIES. C’EST NOTAMMENT DÙ AUX QUESTIONS LIÉES À LA SURPOPULATION DE LA PRISON. C’EST FRUSTRANT PARCE QU’ON SAIT QUE LES DÉTENUS N’ONT PLUS ACCÈS À GRAND-CHOSE EN CE MOMENT.

SALIMA AMJAHAD,

*Permanente et chargée de projets
aux AID*



De l'alphabétisation à la prison de Jamioux, entre intensité et familiarité

Figure importante de la formation d'alphabétisation en prison, Lire et Écrire Charleroi Sud-Hainaut (CSH) œuvre à ce droit à la formation depuis plus de trente ans au sein de la maison d'arrêt¹ de Jamioux. Former les détenus a ainsi longtemps fait partie intégrante du travail de Rosemarie Nossaint et est actuellement au cœur de celui de Fady Solhi.

À leur rencontre, nous abordons notamment le lien-clé entre détenus et formateurs, les progrès linguistiques, la valorisation personnelle par les apprentissages ou encore les pratiques permettant de soutenir les épreuves professionnelles et nous pourrions ainsi davantage comprendre ce que former en prison veut dire.

> Depuis combien de temps donnez-vous formation à Jamioux et comment a émergé cette initiative ?

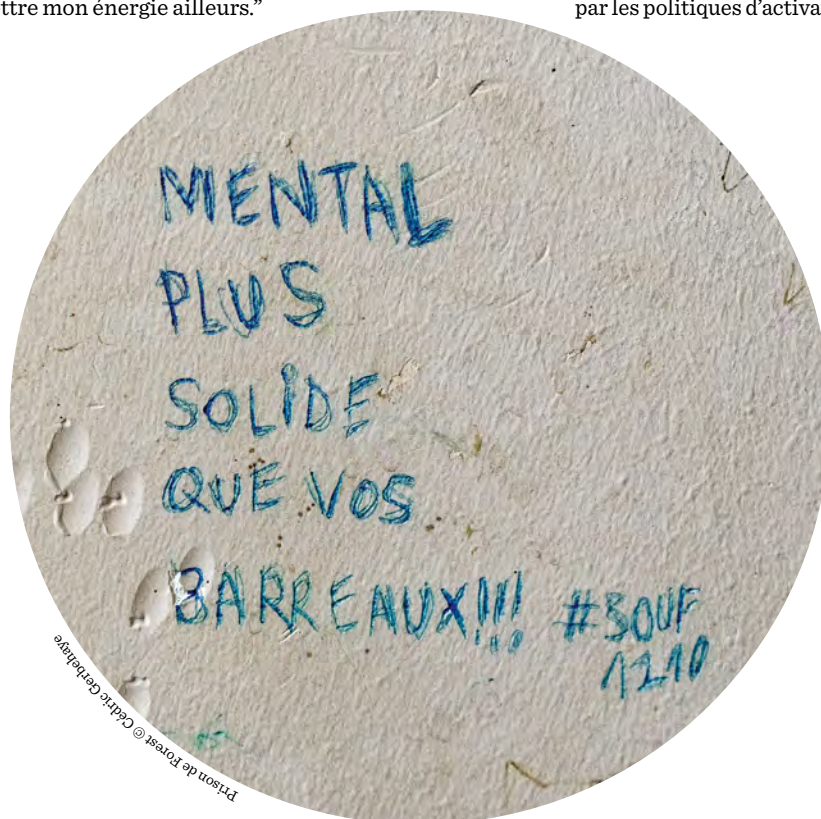
Rosemarie : “J’ai commencé en prison en 1988 et j’ai terminé en 2010. Au début, on a commencé avec quelques heures. C’était l’agent pénitentiaire chargé de la bibliothèque qui s’est rendu compte que beaucoup de détenus ne savaient pas lire. À l’époque, il n’y avait aucun cours à Jamioux, l’agent a proposé d’en dispenser et le directeur lui a répondu de se renseigner, c’est comme ça qu’il a contacté Lire et Écrire CSH. Ma responsable de l’époque m’a renvoyé la proposition et malgré mes appréhensions, on s’est lancé. On a commencé avec 6 heures par semaine et puis très vite, j’ai eu un mi-temps et on a ensuite fait des demandes pour avoir un temps plein. Par la suite, j’ai suggéré au directeur que d’autres cours soient proposés et avec son accord, j’ai fait venir Musique Espérance, des cours de yoga, la Promotion Sociale... J’avais carte blanche. Le directeur à l’époque était très preneur que les détenus soient moins violents, restent moins en

cellule... Du moment que les projets étaient bien ficelés, il acceptait. J’ai même fait la coordination avec tous les organismes qui venaient à la prison... On a réalisé beaucoup de choses, on a travaillé avec l’UNESCO, on a eu des projets européens, j’ai eu l’occasion d’aller au Brésil et au Canada afin de présenter l’approche de la Belgique et partager mon expérience... Cependant, entre 2010 et 2017, la formation fut arrêtée. Ce fut une conséquence du changement de la direction de la prison et la détérioration progressive des relations avec l’institution pénitentiaire et les agents. En raison des complications pour s’organiser et donner formation, j’ai préféré mettre mon énergie ailleurs.”

Fady : “Ensuite, début 2017, la prison nous a contactés et, sur proposition de notre directeur, c’est moi qui ai repris la formation avec les détenus.”

> Quels constats faites-vous concernant les détenus au regard de la formation ?

Fady : “C’est étrange de dire ça, mais le public est très attachant. S’il y a bien un endroit où notre action fait sens, c’est là-bas. Clairement. Et puis, les motivations ne sont pas du tout les mêmes. Malheureusement, à l’extérieur, il ne faut pas se voiler la face, mais une partie de notre public est contrainte par les politiques d’activation.



¹ Les maisons d’arrêt concernent les personnes qui ne sont pas encore condamnées et sont placées en détention préventive, à la différence des maisons de peine qui s’adressent aux personnes condamnées. SPF Justice. (2024). Prisons belges. En ligne https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges.

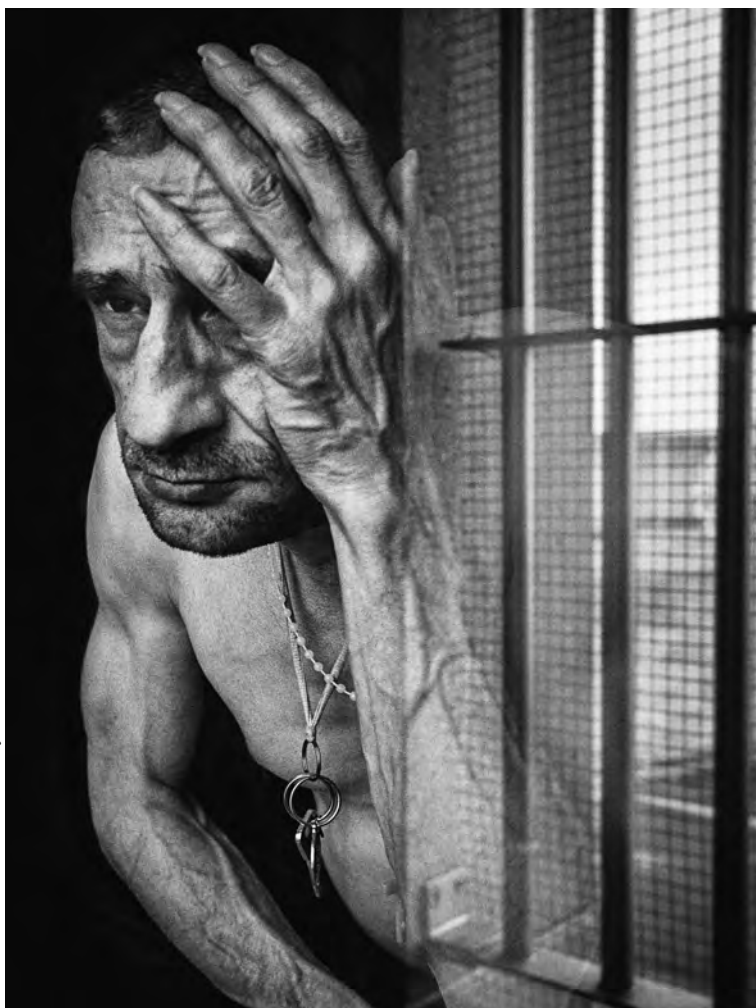


DOSSIER

C'EST LA QUESTION DU SENS ! JE TROUVE AUSSI. LA FORMATION EST UN DROIT ET DONC JE TROUVE QU'ON NE PEUT PAS LAISSER CES PERSONNES-LÀ SANS RIEN, SANS FORMATION.

Là où en prison, les motivations sont différentes. Après, il ne faut pas être dupe non plus, beaucoup préparent leur dossier de demande de conditionnelle : montrer qu'on a suivi des cours, ça fait bien. Il y a le fait aussi qu'en étant enfermés 22h par jour, c'est plus gai de venir en cours que de rester en cellule. Mais c'est l'occasion de transformer ça ! Et je leur dis que tant qu'il y a le respect et qu'ils font en sorte de ressortir la tête un peu plus pleine qu'en arrivant, le contrat est rempli. Et puis... C'est la question du sens, quand même !"

Rosemarie : "C'est la question du sens ! Je trouve aussi. La formation est un droit et donc je trouve qu'on ne peut pas laisser ces personnes-là sans rien, sans formation. En plus, ce sont des personnes qui ont quand même eu pour la majorité peu d'éducation. Et donc, voilà : scolarité difficile, problèmes familiaux... cumul de nombreux problèmes et de situations compliquées. Je me suis rendu compte que ce sont, pour une majorité, des gens qui ont rarement rencontré des personnes qui pouvaient leur apporter, leur apprendre quelque chose et les écouter. Dès lors, nous, on est souvent considéré à la fois comme des personnes qui viennent de l'extérieur et comme une bouffée d'oxygène. Dans le même temps, une grande confiance s'installe, ils sentent bien qu'ils peuvent parler de tout. Cette liberté de ton différente de l'extérieur, tu t'en rends compte dans leurs demandes. J'en ai eues qui peuvent paraître un peu bizarres : parler de la sexualité, de l'éducation des enfants, comment on fait pour lire un livre aux enfants, etc. Des choses qu'ils



CRP Les Maronniers © Cédric Gebbehaye

n'ont jamais apprises. Ils ne les ont jamais vécues, ils ne savent pas le faire."

> Sur quoi considérez-vous également important de mettre l'accent en formation ?

Rosemarie : "Il y a tout ce qui est en lien avec le monde, avec le sens des choses... comprendre à quoi ça sert. Comprendre pourquoi ils sont là. Les notions de justice, de "juste et d'injuste"². Parce qu'ils sont dans des situations réelles d'injustice pour la plupart. Il y a beaucoup de travail à faire... C'est pour ça qu'on a commencé à travailler les habiletés sociales en prison, pour comprendre le monde, savoir se resituer, quelle est sa place, savoir se comporter... Parce qu'à un moment donné, au niveau du Ministère de la Justice, l'idée était de donner uniquement

de la formation qualifiante afin qu'ils aient un diplôme, puissent trouver un travail et s'en sortir. Mais on sait bien que ça ne sert à rien à partir du moment où tu ne travailles pas sur ton comportement... Parce que la majorité des personnes en prison ont des problèmes et des choses à gérer avant d'avoir une tête libre pour un diplôme... et la plupart de ceux qui ont eu un diplôme et ont retrouvé un travail ne le gardaient pas longtemps... Parce qu'il y a tout ce problème de comportement, d'attitude en lame de fond. Ce qui fait qu'on a défendu le fait que ça ne suffisait pas d'avoir un diplôme pour sortir de prison. Avec l'UNESCO, on a défendu l'éducation non-formelle comme aussi importante en prison que l'éducation formelle. Il faut les deux et donc travailler aussi sur les habiletés sociales, ça fait partie des apprentissages.

² "Dire le juste et l'injuste" est une méthodologie développée par Majo Hansotte qui s'inscrit dans la logique de l'éducation permanente et favorise conscientisation et culture démocratique dans les espaces collectifs. Dans ce cadre, "il est important que les individus ou les groupes subissant une injustice puissent donner du sens à leur expérience". Plus d'infos : <https://lire-et-ecrire.be/Dire-le-juste-et-l-injuste-Les-intelligences-citoyennes-15990>. Voir également l'ouvrage "Les intelligences citoyennes" dont est tiré cette approche pédagogique : <http://www.entre-vues.net/wp-content/uploads/2018/10/MF-Declic-IntelligenceWEB.pdf>

C'est un travail de longue haleine mais quand les gens se sentent mieux dans leur peau, ont moins de problème avec leurs codétenus et les agents pénitentiaires, ils sont plus prêts à apprendre quelque chose. Et donc si la formation leur permet de les motiver, de les accrocher, de les faire réfléchir et leur apprend à apprendre des choses intéressantes, peut-être qu'en étant transférés ou à leur sortie, ils voudront continuer à suivre une autre formation, à apprendre quelque chose, à être dans cette dynamique. C'est important."

Fady : "Par exemple, on a eu un apprenant qui a été transféré et puis on a fait une correspondance avec lui. Il avait répondu au groupe en disant : "Ne lâchez pas la formation ; continuez le sport, etcetera". Le travail de réinsertion par les habiletés sociales commence dès le premier jour, car on parle de "réinsertion" des personnes incarcérées, mais avant même leur incarcération elles n'étaient déjà

pas insérées dans la société. C'est ce que beaucoup de gens ne comprennent pas."

> Est-ce que vous constatez que la formation peut venir susciter ou alimenter des "projets" chez certains ?

Rosemarie : "Bien sûr. Par exemple, il y en a eu un qui est sorti de prison et il est venu chez nous aux cours du soir et allait en même temps à l'asbl "Quelque chose à faire"³. Donc, il avait une formation de jour et en plus de ça, il venait le soir chez nous. Et en fait, les autres apprenants, qui étaient des travailleurs, l'ont aidé à trouver du travail. Et il en a finalement trouvé. Ça l'a aidé et les autres apprenants ont été très soutenant avec lui, ont essayé de trouver des solutions pour trouver du boulot, ils l'ont aidé à emménager en appartement parce qu'il n'avait rien... C'est important aussi de faire vivre la solidarité dans un groupe par rapport à des gens qui ont été exclus, vraiment exclus. Alors que les autres auraient tout aussi bien pu le rejeter."

> D'ailleurs, quels effets positifs de la formation pouvez-vous relever auprès des détenus ?

Fady : "Il y a des comportements qui changent chez les détenus, clairement. Encore ici, dernièrement un agent m'a demandé à propos d'un apprenant : "Qu'est-ce que t'as fait avec lui ?", parce que la personne, étrangère, parlait avec encore beaucoup de difficultés à l'oral. J'avais vu la négation avec eux et alors il avait répondu au gardien "Je n'ai pas", mais vraiment en insistant sur le "Je-n'-ai-pas" et ça, quand on me l'a rapporté, je me suis dit qu'il prenait confiance grâce aux mots. Certains ont repris pied en prison aussi, il y a de belles réussites. On a par exemple un apprenant dans un groupe de formation concomitante⁴ en cuisine. Je l'ai connu en prison, c'était une ombre, vraiment. Mais quand il est sorti, il était redynamisé, a voulu reprendre son parcours de formation et est venu à Lire et Écrire. D'autres m'en parlent directement. [Untel] m'a dit par exemple : "Quand on est ici, franchement, j'oublie que je suis dans la prison". Ou alors, avant le congé de février, j'étais venu avec des tartes et je leur avais donné des petits exercices avec des syllabes. Ils avaient adoré ça donc ils ont mangé leur morceau de tarte pour vite revenir sur leurs exercices. Ils n'ont pas vu le temps passer et lorsque l'agent est venu les chercher à la fin du cours, un détenu s'est exclamé d'un : "Déjà ?! Mais j'ai pas fini !". Je me suis dit qu'ils prenaient leur pied, là, en fait. Un autre exemple : à un moment où le groupe était fort hétérogène, tant en termes de niveau que d'origines, un détenu m'avait fait part d'une réflexion intéressante, il m'a dit : "Regarde, lui, là, je l'aurais croisé dans le préau, je ne lui aurais pas parlé et pourtant, tu vois, ici au cours on est tous là comme une bande d'amis"."

Rosemarie : "C'est plein de petites choses qui mettent leur travail en valeur aussi. Je me rappelle qu'ils aimaient bien les ateliers

CERTAINS ONT REPRIS PIED EN PRISON AUSSI, IL Y A DE BELLES RÉUSSITES. ON A PAR EXEMPLE UN APPRENANT DANS UN GROUPE DE FORMATION CONCOMITANTE EN CUISINE. JE L'AI CONNU EN PRISON, C'ÉTAIT UNE OMBRE, VRAIMENT. MAIS QUAND IL EST SORTI, IL ÉTAIT REDYNAMISÉ, A VOULU REPREDRE SON PARCOURS DE FORMATION ET EST VENU À LIRE ET ÉCRIRE.



Prison pour femmes de Berkendael © Cédric Gerbehaye

³ "Quelque chose à faire" est une entreprise de formation par le travail située à Charleroi qui permet de se former à différents métiers du bâtiment tels que la maçonnerie, le carrelage, la couverture, la menuiserie ou encore le parachèvement (<https://www.qcaf.be/>).

⁴ La formation concomitante est un dispositif partenarial de formation intégrée permettant aux apprenants qui y participent d'être à la fois dans une démarche d'apprentissage linguistique et d'apprentissage d'une pratique professionnelle. Pour plus d'informations, voir <https://lire-et-ecrire.be/Formations-concomitantes>.



d'écriture. On réalisait un calendrier tous les ans pour toutes les cellules, on menait des projets comme ça dans la prison, on faisait des biennales des œuvres d'art de détenus et Jamioulx y participait. Donc je collectais et allais porter les œuvres réalisées qui faisaient ensuite l'objet d'expositions dans différentes prisons (à Namur, à Saint-Hubert...) et lieux extérieurs. Certains ont eu des prix, des récompenses... Ou d'autres quand ils te disent : "Ah ! ma femme est contente, elle dit que j'écris beaucoup mieux, maintenant elle comprend ce que je lui écris !". Des retours comme ça, ça te marque quand même."

> Et vous, quel plaisir est-ce que vous retirez de la formation à la prison de Jamioulx ?

Fady : "C'est un travail qui te consume l'âme, mais malgré ça, il y a énormément de plaisir là-dedans. Et c'est gratifiant, avec des "mercis" sincères ! Il faut aussi dire que ce qui facilite et encourage le travail est le fait qu'à présent deux agents sont dédiés à la formation, et ce à temps plein. Ils prennent en charge tout un tas de tâches qui peuvent paraître triviales mais sont susceptibles d'être chronophages comme des autorisations d'accès pour des intervenants extérieurs et la communication autour des formations. Ils sont très actifs et réactifs, ont des idées et prennent des contacts pour de nouvelles formations. Ça favorise aussi clairement une compréhension mutuelle entre eux et nous."

Rosemarie : "Tu te sens utile. Mais de manière très différente par rapport aux groupes alpha de l'extérieur. La prison, c'est différent. Et puis c'est un combat de longue haleine, qui ne finit jamais. Quand tu arrives à faire bouger une petite ligne en prison – au niveau de l'apprenant ou par rapport au système ou au politique –, c'est comme si tu avais une merveille devant tes yeux. Et puis, moi, j'avais aussi des bouffées d'oxygène, à aller défendre, à aller à l'extérieur, à faire bouger les lignes, à me retrouver dans les lieux où on réfléchissait à des modifications, à des prises



Prison de Forest © Cédric Gerbehaie

de décisions importantes pour le système afin de montrer que les projets menés et la formation amènent de la réussite et que ces aspects concrets peuvent être répliqués dans d'autres prisons. Je ne faisais pas que donner des cours. Il y avait ça, mais je faisais plein d'autres choses sur le côté aussi... Vraiment, donc, moi, je pense que c'est tout ça qui m'a fait tenir. Parce que je trouvais qu'il fallait se battre pour ça. À tous les niveaux. Mais rien que donner les cours, c'est énergivore. (...) **Si tu ne fais pas bouger les lignes à un moment donné, ce ne sera plus possible d'y donner formation.** Si tu veux faire bouger les choses, il faut aller trouver les gens, monter dans les ministères !"

> Pour finir, si vous aviez un message important à transmettre dans l'espace public concernant la formation en prison, lequel serait-il ?

Fady : "Faire comprendre aux gens ce qu'ils ont à gagner que les détenus soient réinsérés. Déjà pour une question financière, ça revient moins cher quelqu'un qui contribue. Et puis c'est bien mieux de savoir qu'il y a moins de personnes dangereuses dans la rue. Et la formation en prison y contribue justement, c'est un des moyens. La formation est un des principaux leviers. La majorité est là justement parce que l'éducation a fait défaut dans leur parcours. Si ça empêche quelqu'un d'être incarcéré pour la xième fois, ça en vaut la peine. Ou mettre en avant aussi des parcours remarquables... Ce serait également intéressant de faire la comparaison entre le coût d'une personne en prison et les

POURQUOI LES RENDRE PLUS AGRESSIFS QUE CE QU'ILS PEUVENT ÊTRE ?! PARCE QUE LA PRISON REND AGRESSIF... COMBIEN SONT ENTRÉS EN PRISON, NE SE DROGUAIENT PAS ET EN SONT SORTIS DROGUÉS OU PIRES QU'AVANT... ? IL FAUT ALLER DONNER COURS EN PRISON, PAS PAR OBLIGATION SINON ÇA NE MARCHERA PAS. C'EST UN PUBLIC QUI EN VAUT LA PEINE."

retombées de la venue de formations en prison, quelles différences et quels bénéfices."

Rosemarie : "Moi, je dis : la formation est un droit pour tout le monde. Et ces personnes-là devraient en avoir, voire plus que les autres. Ça fait cruellement défaut et c'est triste de voir que personne ne s'y intéresse... Les gens s'imaginent que parce qu'ils sont là pour un laps de temps, ils n'en auraient pas besoin. Pourquoi les rendre plus agressifs que ce qu'ils peuvent être ?! Parce que la prison rend agressif... Combien sont entrés en prison, ne se droguaient pas et en sont sortis drogués ou pires qu'avant... ? **Il faut aller donner cours en prison, pas par obligation sinon ça ne marchera pas. C'est un public qui en vaut la peine.**" ●

SÉBASTIEN VAN NECK,

Chargé de projets Éducation permanente à Lire et Écrire en Wallonie

L'accompagnement vu de l'intérieur : le Service d'aide aux détenus d'Ittre

La sortie de prison se prépare dès l'incarcération, pour que la réinsertion ait le plus de chances d'aboutir. Cela passe par plusieurs services et intervenants, à l'instar des Services d'aide aux détenus, actifs au sein des prisons. À la prison d'Ittre, Laura Bernard et Lucie Coppens mènent un travail social de terrain, en accompagnant les détenus, mais aussi toutes les parties prenantes de la réinsertion.

Lucie Coppens est intervenante psychosociale, rattachée à la prison d'Ittre par l'asbl Après, OISP bruxelloise d'une part, et service d'aide aux détenus (SAD) à Ittre d'autre part. Laura Bernard est, elle, assistante sociale et criminologue rattachée à la prison d'Ittre par La Touline, un service d'aide aux justiciables, qui intervient dans les prisons de Nivelles et d'Ittre en tant que service d'aide aux détenus. Elle est également la "référente formation" de la prison d'Ittre, dans le cadre du dispositif AdForm¹.

Toutes deux travaillent au sein du SAD de la prison d'Ittre². Pour ce faire, elles accompagnent les détenus dans toutes leurs démarches durant l'incarcération et vers la réinsertion : famille, santé, argent, emploi, formation... **Leur accompagnement s'organise "à la demande", en fonction de la situation de chaque détenu et toujours dans le respect du secret professionnel vis-à-vis des personnes soutenues.**

Lorsqu'un détenu est transféré à Ittre, il lui est attribué une direction référente et un intervenant du Service psychosocial (SPS)



Prison de Forest © Cédric Gerbehaey

la prison. "Le greffe – service interne à la prison – remet au détenu une pochette avec plusieurs brochures et documents, qui lui donnent toutes les infos sur le fonctionnement de la prison. Ils peuvent notamment y trouver la présentation du SAD et une brochure relative aux formations et activités. Le détenu qui a besoin d'être vu par le SAD en fait la demande, et est reçu dès que possible." A partir de ce moment, le SAD peut accompagner le détenu dans toutes ses démarches.

Ainsi, le travail de Laura et Lucie est varié, et se place au service du détenu, pour le bon déroulement de son incarcération et du parcours vers sa réinsertion : "Au niveau du parcours classique, une fois arrivé ici,

le détenu est obligé d'attendre certaines échéances en fonction de sa peine pour être admissible à certaines mesures (permissions de sorties, congés, libération...). Et dès qu'il y est admissible, il doit faire son dossier avec le SPS. Le SPS fait son enquête et investigations, pour voir les risques éventuels de lui permettre d'accéder à cette mesure, ... et instruit la demande du détenu. Dans ce cas, forcément, le SAD intervient aussi pour préparer le dossier en amont de la remise du dossier au SPS (préparer la demande, amorcer des contacts, préparer les choses à mettre en place, ...). On prépare au mieux pour que la demande puisse être validée, mais aussi pour que ce soit bien préparé pour le détenu et que la mesure lui soit bénéfique".

¹ Ce dispositif est présenté dans ce numéro, dans l'article "Des dispositifs pour soutenir la formation des (ex)détenus".

² La prison d'Ittre est une maison de peines, qui accueille donc des personnes condamnées, plutôt pour des peines longues (de 3 ans et plus), avec une capacité d'accueil de 420 détenus (hommes).

³ La mission d'accompagnement social fait partie de celles du SPS mais, en fonction de la prison (type d'établissement, nombre de détenus et profils, dynamique interne, ...), le SPS endosse plus ou moins cette fonction sociale. Ainsi, dans certaines prisons, les intervenants du SPS ont un vrai rôle d'aide psycho-sociale, quand, ailleurs, ils auront plutôt un rôle "administratif", de gestion des dossiers et enquêtes pour les demandes des détenus.



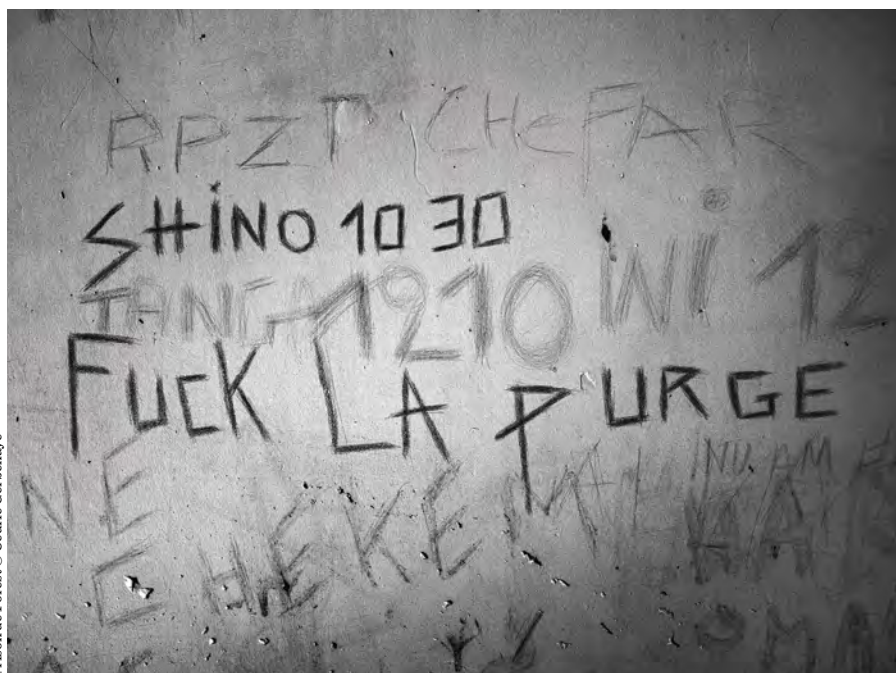
> La concertation et la complémentarité, en interne

Ceci implique une grande collaboration entre le SAD et les autres services de la prison, dont le SPS. Ce service social se distingue du SAD en ce que ses intervenants sociaux sont des experts pénitenciers, qui travaillent pour l'administration pénitentiaire. Leur rôle est notamment de consolider le dossier de chaque détenu, via des entretiens, des testings... qui permettent d'évaluer le profil du détenu et le risque de récidive éventuel, dans le but de rendre des avis sur la situation du détenu (pour les demandes de congés, de permissions de sortie, ...)³. Ces intervenants sont également amenés à accompagner et soutiennent le détenu dans certaines démarches sociales, en fonction de la situation. Entre le SAD et le SPS s'est donc installée une relation de collaboration complémentaire. *“On collabore vraiment avec le SPS pour les transferts d'informations et les explications. On peut aussi donner notre avis sur les dossiers constitués par le SPS, pour alimenter les réflexions. De l'autre côté, le SAD peut aussi expliquer le rôle du SPS au détenu, en expliquant les situations et les avis rendus par le SPS, qui sont parfois négatifs et mal pris par le détenu. On est un peu l'entre-deux entre le SPS et le détenu, on joue un rôle de facilitateur”.*

Dans le même sens, avec les autres services, **c'est tout un maillage en interne qui s'organise au départ du SAD** : *“Le relationnel entre les services à Ittre est plutôt bon, avec le SPS mais aussi avec le reste des services internes, avec le soutien de la direction. Donc on peut pleinement faire notre travail social, avec un local dédié et du matériel... Notre travail est facilité et on est presque considéré comme un service interne à l'institution”.*

> Les opportunités de formation pour les détenus

Ce maillage se poursuit avec tous les services externes et partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réinsertion des détenus, notamment avec les opérateurs de formation.



Prison de Forest © Cédric Gerbehaye

La formation étant un élément-clé de l'accompagnement vers la réinsertion, les opportunités d'apprentissage à Ittre sont diverses, et offrent un panel relativement large aux détenus qui souhaitent se former. En interne, la Promotion sociale organise deux formations qualifiantes, horticulture et cuisine, ainsi que des cours d'alphabétisation. L'Adeppi, un CISP, délivre des formations de base (français, math, citoyenneté, initiation informatique), ainsi qu'une formation en gestion.

“En parallèle, il y a d'autres actions de formation. D'abord, nous organisons le Brevet des Premiers Secours, une fois par an. Il y a aussi une formation pour devenir entraîneur de foot, en partenariat avec l'Association des Clubs Francophones de Football, dans le cadre d'un projet pilote : les détenus se forment à devenir entraîneur de football, et ils obtiennent des permissions de sortie pour aller faire des entraînements durant la saison de foot avec des équipes de jeunes. On a aussi le cell learning, via l'enseignement à distance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui peut se faire dans une salle informatique,

avec l'accès à un catalogue de cours assez fourni et varié”.

Les demandes de formation en interne passent notamment par l'intermédiaire du SAD, qui analyse les demandes d'inscriptions aux formations, et prend part aux sélections pour chaque session, via un travail avec les formateurs sur place, en fonction des places disponibles, des motivations et projets de chaque candidat... Et l'accompagnement continue aussi durant la formation, via *“l'APP, pour Approche pédagogique personnalisée, qui prend la forme d'une personne en charge d'accompagner, sur le plan pédagogique, les détenus dans leurs parcours de formation”.*

Lucie et Laura soulignent toutes deux le climat particulièrement propice à la formation au sein de la prison : *“La direction soutient fortement la formation, et n'hésite pas à développer l'offre de formation. Les directrices sont très à l'écoute à ce sujet, et font tout ce qui est possible pour que cela se passe bien, tant pour les détenus que les formateurs”.* D'ailleurs, Laura, référente formation,

“ON PEUT AUSSI DONNER NOTRE AVIS SUR LES DOSSIERS CONSTITUÉS PAR LE SPS, POUR ALIMENTER LES RÉFLEXIONS. DE L'AUTRE CÔTÉ, LE SAD PEUT AUSSI EXPLIQUER LE RÔLE DU SPS AU DÉTENU, EN EXPLIQUANT LES SITUATIONS ET LES AVIS RENDUS PAR LE SPS, QUI SONT PARFOIS NÉGATIFS ET MAL PRIS PAR LE DÉTENU. ON EST UN PEU L'ENTRE-DEUX ENTRE LE SPS ET LE DÉTENU, ON JOUE UN RÔLE DE FACILITATEUR”.



est aussi présente auprès des formateurs et intervenants en prison, en étant pour eux “un soutien, une oreille attentive, mais aussi un relais s'ils ont des informations à partager sur les détenus, pour accompagner le parcours de formation et d'apprentissage pour le détenu”.

“Le SAD est aussi là pour les interlocuteurs en dehors, avec qui on joue un rôle de sensibilisation, pour expliquer comment ça se passe avec les détenus. Par exemple des centres de formation qui ne comprennent pas que le détenu ne puisse pas venir à telle date, ou ne se présente pas à un rendez-vous qui avait été fixé en amont, alors que ce n'est pas toujours de sa faute et que ça dépend de plusieurs facteurs, d'erreurs internes dans la gestion du dossier... C'est important de sensibiliser les intervenants au fonctionnement de l'intérieur”.

“Aussi, les intervenants externes qui veulent faire des formations en prison peuvent interpeller les SAD avec leurs projets de formation. Le SAD est alors être un premier filtre pour recevoir l'information et soutenir le projet auprès de la direction de la prison, pour faciliter sa mise en place”.

> Impliquer tous les acteurs

Au-delà des actions de formation, en intra et extra-muros, le SAD est aussi à l'origine de la mise sur pied d'autres actions pour la réinsertion des détenus. Ainsi, le salon de la réinsertion de la prison d'Ittre “existe depuis quelques années déjà, à l'initiative du SAD, en collaboration avec la déléguée intra-muros⁴ de la prison”.

A Ittre, ce salon a lieu deux fois par an, et rassemble une

série d'acteurs pouvant aider la réinsertion : Carrefour et Cités de métiers, Promotion sociale, CISP, services sociaux, mutuelles, syndicats, médiation, ONEM... Il permet à des détenus de passer de table en table, selon leurs questions et leurs besoins, pour recueillir toute information utile à faire avancer leur situation : lieux de formation, contacts, conseils...

“On parlait du constat qu'il y a plusieurs acteurs extérieurs auxquels les détenus ont besoin d'avoir accès à un moment – comme tout citoyen peut en avoir besoin. L'idée c'était de les rassembler pour que les détenus puissent les rencontrer, poser leurs questions, avoir des informations, ... et préparer leur réinsertion. Dans l'autre sens, cela permet aussi aux services participants de comprendre et d'être sensibilisés au milieu carcéral, afin qu'ils comprennent comment ça fonctionne et voient qu'il y a d'autres services qui sont concernés, pour encourager le réseautage et les collaborations. L'objectif, ce n'est pas du “démarchage client”, mais bien que le détenu ait de l'information générale sur les services et dispositifs existants et pouvant l'aider pour sa réinsertion : CISP, mutuelle, logement...”.

> L'importance de la collaboration, et de la sensibilisation

Au départ du travail du SAD, on peut lire la **nécessaire collaboration entre acteurs, et la sensibilisation des acteurs extérieurs à la réalité de l'intérieur**. Pour Laura comme pour Lucie, ceci est un élément essentiel. *“C'est clairement un public qui est en demande de solutions à l'extérieur, qui est en besoin, notamment de formations, pour sa réinsertion. Pourtant, parfois les acteurs externes eux-mêmes mettent des freins ou bloquent les détenus dans leurs parcours de formation, par exemple en limitant le nombre de (ex)détenus dans leurs groupes, en demandant que la personne passe d'abord par un temps hors prison. Or, ce n'est pas possible pour le détenu, ça ne se passe pas comme ça. Il a besoin de la formation pour sa réinsertion, c'est une condition sine qua none : un tribunal d'application des peines⁵ ne va jamais libérer un détenu qui n'a pas une occupation, comme une formation par exemple”.*

La prison étant, de fait, un environnement plus rigide où règnent la lourdeur et la rigueur administrative du système judiciaire, c'est aux autres parties prenantes que les efforts sont demandés. *“On le concède, ce n'est pas toujours facile pour les opérateurs extérieurs, et ceux de la formation particulièrement, qui peuvent se retrouver à avoir bloqué une place dans leur formation pour une personne qui pourrait décrocher, ou ne pas être libéré. (...) Pour travailler avec ces publics, la flexibilité est définitivement la clé. C'est peut-être moins facile pour l'opérateur de formation, mais pour le détenu cela facilite vraiment les choses”.*

Pour faciliter la rencontre de ces deux mondes, toutes deux insistent : *“pour viser une vraie réinsertion, il ne faut jamais hésiter à collaborer avec les services de la prison. Au plus on coopère, au mieux ça marche. Pour les opérateurs qui peuvent avoir des réticences avec ce public, nous sommes aussi là pour les rassurer sur la personne accueillie en formation, ses motivations, son projet...”.*

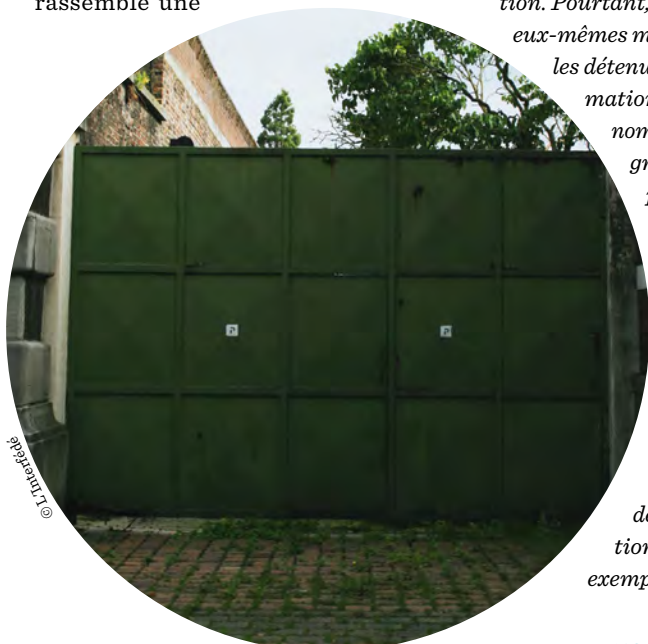
En ce sens, la prison a elle aussi un rôle à jouer pour s'ouvrir au monde, et sensibiliser ses partenaires aux temporalités et aux obligations qui sont les siennes, mais aussi aux possibilités de coopération et collaboration qui peuvent être mises en place. Ce dialogue est essentiel, pour comprendre les réalités de l'autre, et avancer sur le chemin vers la désistance⁶ et la réinsertion. ●

SALIMA AMJAHAD,
Permanente et chargée
de projets aux AID

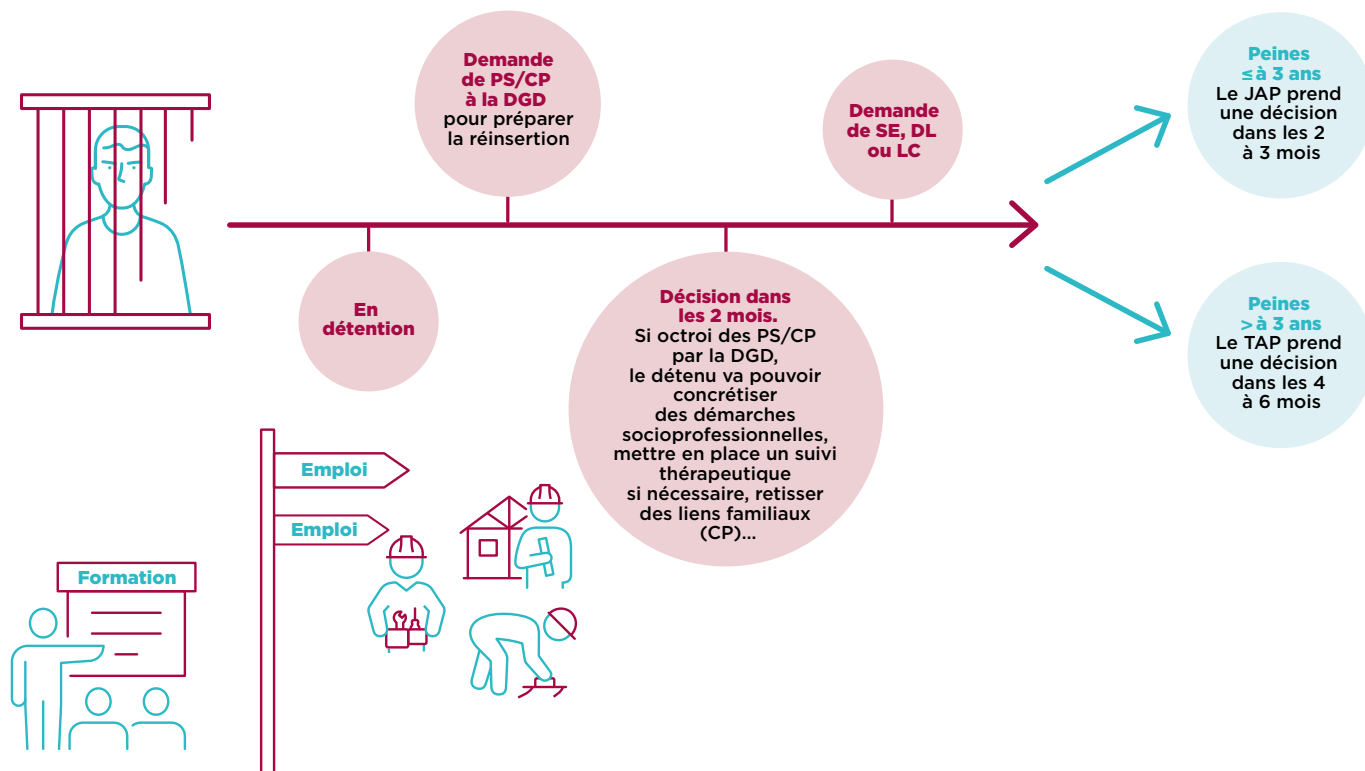
⁴ Le délégué intra-muros est un intervenant de la prison dont le rôle est de gérer et coordonner les relations entre les services externes (comme le SAD) et les services internes à la prison. Il ou elle chapeaute les services externes qui interviennent en prison, et les collaborations en interne.

⁵ Le tribunal de l'application des peines rend des décisions sur l'exécution des peines privatives de liberté de plus de trois ans. Il est notamment compétent pour les demandes de liberté conditionnelle, de surveillance électronique ou encore des détentions limitées (entre autres).

⁶ En opposition à la récidive, la désistance est le processus par lequel l'auteur d'une infraction sort de la délinquance ou de la criminalité.



Le processus de la détention à la libération



• **PS** : La permission de sortie est octroyée au détenu à raison de 16h max afin de préparer la réinsertion.

• **CP** : Le congé pénitentiaire est octroyé au détenu à raison de 4x36h/trimestre afin de préserver et favoriser les contacts familiaux, affectifs et sociaux, et pour préparer sa réinsertion sociale.

• **DGD** : La direction gestion de la détention est un service de l'administration pénitentiaire qui prend des décisions en matière de PS et CP.

• **JAP/TAP** : Le Juge d'application des peines ou le Tribunal d'application des peines examine la possibilité pour les détenus (selon le taux de peine) de

bénéficier de modalités d'exécution de la peine telles la DL (détention limitée), la SE (surveillance électronique) et la LC (libération conditionnelle). Pour octroyer ces différentes modalités, le JAP et le TAP examinent une série de contre-indications légales, dont l'absence de perspectives de réinsertion sociale.

Ressources :

Quelques ressources pour aller plus loin sur la thématique traitée dans ce numéro :

- **Former un public avec un passé judiciaire : éclairages et ressources** (2023). Une publication de Bruxelles Formation et du Réseau Aide et Justiciables (RAJ) (et al.), accessible via : www.bruxellesformation.brussels/wp-content/uploads/2023/12/Guide-accueil-detenu.pdf

- **Documentaire "La formation comme levier à la réinsertion"** (2023), coordonné par le RAJ et réalisé par Colin Donner, accessible via : www.raj-reinsertion.be/general-8-1

- **"Je suis arrivé rempli de colère, je repars en paix"**, un article de Hughes Dorzée, à propos des maisons de détention, pour envisager autrement la prison. Publié dans la revue "Imagine. Demain le monde", 159°, 01/11/2023. Voir : www.imagine-magazine.com/

- **Vademecum à l'intention des enseignants, formateurs et animateurs travaillant en milieu pénitentiaire** (2019). Une publication par la Promotion Sociale/la Fédération Wallonie Bruxelles (et al.) dans le cadre du projet Reinsert, accessible via :

www.fse.eps.cfwb.be/Documents/REINSERT/VM%20REINSERT.pdf

- **"Passerelles vers la liberté"** de la Funoc édité par l'Interfédé. Voir : <https://www.interfed.be/wp-content/uploads/2018/07/cahiers-IF4-passerelle-liberte.pdf>

Des dispositifs pour soutenir la formation des (ex)détenus

DOSSIER

En intra-muros, ou à l'extérieur, différents dispositifs se sont développés pour favoriser, soutenir et encourager la mise en place de formation dédiées aux (ex)détenus, mais aussi leur orientation vers ces formations. Ce double-article présente deux de ces dispositifs, l'un, nommé ADForm, développé par et pour le monde carcéral, et l'autre étant intégré aux Carrefour et Cités des Métiers. D'un côté comme de l'autre, on retrouve la collaboration des acteurs comme élément-clé pour la formation, et donc pour la réinsertion des publics.

ADForm, un projet pilote pour la formation depuis la prison

ADForm, pour Aide aux Détenus pour la Formation, est un projet pilote de mise en place de référents formation au sein de certains établissements pénitentiaires¹. Le référent accompagne, de manière spécifique, les détenus qui sont ou souhaitent entrer dans un parcours formatif, au sein de la prison ou à l'extérieur de celle-ci, pour préparer la libération et la réinsertion.

A l'origine du projet ADForm se trouve le projet *Reinsert*², un dispositif de collaboration entre les prisons et l'Enseignement de Promotion Sociale pour promouvoir et soutenir les actions d'éducation aux adultes en prison, et la continuité de celle-ci après la sortie de détention. Après avoir travaillé durant plusieurs années à ce projet et sachant la place essentielle qu'occupe la formation sur le long chemin de la désistance³, plusieurs services d'aide aux justiciables (SAJ) ont décidé de s'unir pour créer et lancer le projet ADForm. La philosophie du projet s'inscrit dans une volonté de concertation, et dans une dynamique de collaboration avec l'existant.

Le projet ADForm, co-financé par la Fédération Wallonie Bruxelles et le Fonds Social Européen, est porté par le Réseau

des Services Partenaires des Maisons de Justice. Cet organisme est une asbl faitière regroupant 26 asbl, et, parmi elles, les 6 services d'aide aux justiciables œuvrant dans les 8 prisons du projet. Ces derniers sont

agréés via le décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables. Tous proposent, à tout le moins, une aide psychologique et sociale aux détenus. ADForm a démarré en 2022 dans les établissements pénitentiaires d'Andenne, de Huy, de Marneffe et de Marche, dans la continuité du projet initié avec *Reinsert* et permettant aux référents en place de poursuivre le travail. Il a démarré en 2023 dans les autres établissements avec la création



Prison de Forest © Cédric Gerbelaye

¹ Les établissements pénitentiaires d'Andenne, Huy, Ittre, Jamioulx, Marche, Marneffe, Saint-Hubert et l'établissement de défense sociale de Paifve.

² A ce sujet, pour plus d'informations, voir : http://www.fse.eps.cfwb.be/reinsert_intra_extra_muros.html

³ En opposition à la récidive, la désistance est le processus par lequel l'auteur d'une infraction sort de la délinquance ou de la criminalité.



LE TRAVAIL DU RÉFÉRENT FORMATION AURA COMME EFFET DE PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE EN ENCOURAGEANT ET EN AIDANT LE DÉTENU À POURSUIVRE UN PROJET QUI EST PORTEUR DE SENS POUR LUI, OU BIEN EN L'ORIENTANT LORSQUE LA DIFFICULTÉ ET LE MANQUE D'ACCROCHE SE FONT RESSENTIR...

de nouveaux postes de référents formation. Aux premières étapes, l'arrivée d'un nouvel interlocuteur parmi les nombreux acteurs du secteur de la formation a nécessité du temps de présentation et d'échanges.

L'objectif d'ADForm est, d'une part, de **dynamiser ainsi que de soutenir l'offre et le suivi de formations pour les détenus** tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison. D'autre part, il vise également à proposer un accompagnement spécifique au détenu, en allant notamment à la rencontre des détenus ayant des difficultés face au respect des contraintes et engagements liés à la formation, pour **leur apporter un soutien avant qu'ils ne décrochent ou n'aient à subir une sanction**. Il s'agit alors de motiver le détenu, d'écouter ses difficultés, de tenter d'y apporter des solutions, de l'orienter vers une formation plus appropriée ou de relayer la situation vers les services partenaires adéquats.

Le travail du référent formation aura comme effet de prévenir le décrochage en encourageant et en aidant le détenu à poursuivre un projet qui est porteur de

sens pour lui, ou bien en l'orientant lorsque la difficulté et le manque d'accroche se font ressentir ou si le projet de formation est mis à mal en raison d'un contexte qui entrave la bonne tenue des formations.

Ainsi, le dispositif mis en place via ce projet favorise un accompagnement et une orientation personnalisée la plus adéquate possible pour les détenus. Les référents formation collaborent directement avec leurs collègues des services d'aide aux détenus afin d'**intégrer la perspective de formation dans le cadre du suivi global du justiciable**.

Il est nécessaire et important de rappeler qu'il est essentiel d'organiser et favoriser l'accès à la formation en prison. Pour ce faire, la réalité carcérale variant fortement d'un établissement pénitentiaire à un autre, chaque référent formation doit s'adapter et faire sa place dans un contexte spécifique.

Afin de mener à bien le projet, mais également assurer une cohérence et travailler avec une même vision, il paraissait essentiel aux porteurs du projet d'avoir un coordinateur de projet assurant cette fonction. En effet, chaque référent formation étant engagé et dépendant d'un service d'aide aux justiciables actif dans un établissement pénitentiaire, pouvoir les réunir en vue de développer le projet ensemble était indispensable à la bonne réussite de celui-ci. De plus, il s'agit d'une fonction unique et spécifique au sein des services et pouvoir échanger avec des pairs sur les difficultés ainsi que les bonnes pratiques est porteur et permet de se soutenir



dans la mise en place et le développement du projet. La volonté est d'avoir une équipe de référents formation. La coordinatrice de cette équipe facilite le travail et la réflexion sur des outils et des méthodologies communes. Elle est également la personne de référence concernant le projet, notamment pour les partenaires du projet.

Plus concrètement, ADForm ce sont des entretiens d'orientation ou d'information ; des bilans de parcours ; des entretiens de suivi ou motivationnel si risque de décrochage ou difficulté ; la gestion des inscriptions aux formations et listes d'attente, via, le cas échéant une aide à la sélection des candidats au travers de passage de tests ; la rédaction des courriers divers aux détenus ; la sensibilisation et responsabilisation des détenus en général à la formation. **Mais également un travail de réseau et de**

collaboration avec l'ensemble des acteurs du monde pénitentiaire ainsi que du secteur de la formation. Cela passe aussi par la participation aux plateformes et salons de la réinsertion dans certaines prisons, ainsi qu'aux Comités Locaux de suivi. Aussi, sous l'impulsion des référents formations et selon l'opportunité au sein de la prison, plusieurs actions tendent à se développer, à l'instar de "Conseils de classes" afin que les enseignants puissent se rencontrer et échanger. Il est important de rappeler qu'il s'agit d'un projet pilote avec différentes phases. **L'objectif étant à terme d'offrir à chaque détenu des prisons de Wallonie et de Bruxelles un même accompagnement dans le cadre de l'orientation et/ou d'un soutien en cours de formation ; et même de pouvoir arriver à des transferts ciblés en termes de formations.**

Pour conclure, ADForm est un projet qui tient compte de l'expérience du passé, tout en s'adaptant aux besoins d'aujourd'hui avec une vision vers l'avenir. ●

JULIE VAN NEIJVERSEEL

*Coordinatrice ADForm,
au sein du réseau des services
partenaires des maisons
de Justice*

En Carrefours et Cités des Métiers aussi, une action en faveur des (ex)détenus

Parce que lieu d'accueil, de conseil et d'orientation de tous les publics quels que soient leur âge, genre, statut, qualifications ou compétences, les Carrefour et Cités des métiers sont donc légitimes pour intervenir en milieu carcéral ou auprès d'ex-détenus.

La fonction relais pour le personnel en détention fait partie des missions des conseillers issus des Carrefours et Cités des métiers⁵ (CDM) depuis sa création en mai 1998. À l'origine, il s'agissait de présenter l'offre de service à toutes les instances en amont et en aval de l'insertion professionnelle, et aussi socioprofessionnelle. Parmi celles-ci figuraient les centres de détention dans certains arrondissements (Verviers, Huy, Liège, Tournai, Namur).

Depuis, la mission s'est généralisée et, dans la plupart des cas, se confond avec les activités d'entretien et de conseil pratiquées en flux (dans l'espace ouvert des Carrefours et Cités des Métiers) ou en hors flux (dans les CISP par exemple). Il s'agit de **répondre à la demande de l'intéressé qui veut préparer sa réinsertion** et envisager avec lui les possibilités de formations ou de métiers

qui existent lors de sa future sortie. Les conseillers peuvent aussi informer le détenu sur les démarches relatives à la validation des compétences.

Quelle que soit la zone géographique où le détenu reviendra habiter, un conseiller en formation et orientation se présentera donc comme "conseiller-référent prison". Le contact se fait **généralement à la demande de la personne incarcérée**, souvent dans le cadre d'une demande de libération conditionnelle. Le profil de la personne incarcérée s'avère être souvent le même : qualification faible voire inexistante, avec une scolarité souvent interrompue dépassant rarement la 3^{ème}, voire 4^{ème}, secondaire, mais avec une expérience professionnelle préexistante. Le concerné fait sa demande directement par téléphone, par courrier postal ou

indirectement via l'avocat, un parent proche, voire le service social de la prison (service interne ou externe). Le plus souvent, ensuite, la réponse du conseiller à la demande de formation est transmise par courrier nominatif

⁵ Carrefours et Cités des Métiers, anciennement Carrefour Emploi Formation puis Carrefour emploi Formation Orientation (CEFO), voir <https://www.cdmeliers.be/bureaux-pres-de-chez-vous>



au détenu, avec copie éventuelle au service social qui l'accompagne.

Généralement, le détenu demande ensuite un congé de sortie pour prendre rendez-vous avec le référent afin de voir les perspectives de formation ou de réorientation sur base de son expérience passée. Parfois le conseiller peut, dans ce cas-là, proposer une inscription à une séance d'information (le conseiller veille à ce que celle-ci soit suffisamment prise à l'avance pour anticiper son prochain congé de sortie). **On peut constater que, chez certains détenus, le projet de formation a été mûrement réfléchi.**

L'accompagnement permet généralement de lever les inquiétudes, de démystifier le parcours de formation, dans le cadre d'une prise en charge qui instaure un climat de confiance, d'aide et de non-jugement. **Il s'agit de construire avec le détenu, sur base volontaire, un projet réaliste et réalisable** ; Par expérience, le conseiller veille à ce que la formation proposée relève d'une activité temps plein et de jour, sur une durée de six mois environ. L'expérience démontre que toute formation ne répondant pas à ces critères-là ne trouve pas approbation auprès du tribunal d'application des peines.



Prison de Forest © Cédric Gerbehaye

IL Y A EU DES INITIATIVES LOCALES INTÉRESSANTES ORGANISÉES À TITRE D'EXEMPLE PAR LES CONSULTANTS EN JUSTICE RÉPARATRICE, NOTAMMENT SOUS FORME DE "MINI-SALON" DE L'EMPLOI DE LA FORMATION ET DE LA RÉINSERTION.

En présentiel et sur rendez-vous, il arrive que le ou la détenu(e) soit accompagné(e) d'un assistant social (plus rarement, d'un avocat). En fonction de la proximité géographique, le conseiller peut se déplacer à la demande du détenu. Cela arrivait fréquemment à Verviers, du fait de la proximité des locaux du Carrefour Emploi avec la maison d'arrêt.

Les bonnes collaborations avec les services sociaux, internes ou externes, relèvent plus de l'interpersonnel que d'une

collaboration formelle entre partenaires.

Il y a eu des initiatives locales intéressantes organisées à titre d'exemple par les consultants en justice réparatrice (à Verviers), notamment sous forme de "mini-salon" de l'emploi de la formation et de la réinsertion. Ce fut le cas dès les années 2000 au sein de la prison de Verviers où tous les services sociaux externes rencontraient les détenus semestriellement. Des initiatives de ce type existent toujours dans certains établissements, notamment à la prison d'Ittre⁶.

En conclusion, les collaborations en matière d'orientation et d'accompagnement de ces publics existent et sont plurielles, souvent à géométrie variable en fonction de la proximité entre une CDM et les prisons présentes sur son territoire. ●

CHRISTIAN BERNES, ALESSANDRA BUSATO ET CHARLOTTE MAGAIN,

Conseiller.ères à la formation et à l'Orientation pour l'Interfédé respectivement au Carrefour des métiers de Verviers, à la Cité des métiers de Liège et au Carrefour des métiers de Nivelles

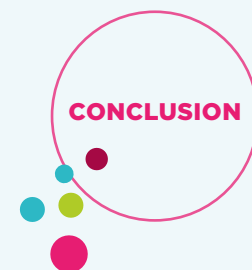
⁶ Comme évoqué par ailleurs dans ce numéro, dans l'article "L'accompagnement vu de l'intérieur : le Service d'aide aux détenus d'Ittre"



© L'Interfédé

En guise de conclusion...

Les articles et contributions de cet Essor mettent en évidence des enseignements et conclusions transversales en matière de formation à destination des publics (ex)détenus. En voici une synthèse à retenir. À propos de la mise en place de formations pour ces publics, retenons notamment :



Le travail à la réinsertion des personnes détenues doit commencer dès le premier jour de détention. La Loi de Principes offre une base sur laquelle bâtir un travail d'accompagnement global et intégré pour combiner le volet sécuritaire avec un volet psycho-socio-éducatif nécessaire à la mission de réinsertion que la prison doit se donner. Cela passe notamment par la mise en place du Plan de détention individuel, sorte d'équivalent au Programme individualisé de formation bien connu des CISP.

Permettre l'accès à la formation au plus grand nombre de détenus et anciens détenus est un devoir. Ce devoir est d'autant plus essentiel que la majorité des personnes incarcérées cumule plusieurs facteurs de vulnérabilités, parmi lesquelles des lacunes en alphabétisation et un niveau (très) faible de qualification. Les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle favorisent donc leur réinsertion en les dotant de compétences, qui sont des clés essentielles pour travailler à la désistance, au bénéfice direct des publics ciblés mais également de la société. Les formations CISP, par la spécificité de l'accompagnement proposé, permettent d'ailleurs de travailler particulièrement les habiletés sociales, essentielles pour une réinsertion durable.

La collaboration des services, internes comme externes à la prison, et le travail en réseau sont incontournables. Pour que l'expérience de formation soit positive et bénéfique pour le stagiaire, les acteurs doivent collaborer car ils sont complémentaires (formateurs, SAD, SPS, direction de l'établissement...). Les services extérieurs – comme les CISP – qui interviennent en intra-muros offrent une “bouffée d'oxygène” aux détenus stagiaires, mais aussi un relais utile aux services internes. C'est donc une forme de travail communautaire qui est à l'œuvre, via un maillage et un brassage des acteurs. Il existe d'ailleurs des dispositifs (tels que AdForm et les Cités et Carrefours des Métiers) qui permettent la concertation, l'orientation, l'accompagnement... des publics et des opérateurs, qui permettent de renforcer le projet de formation du détenu et/ou de soutenir l'intervention de l'opérateur de formation. Par ailleurs, chaque partie prenante est soumise à ses propres contraintes (le stagiaire (ex)détenu, le CISP, la prison, le SAD, le TAP...). Il faut donc beaucoup de dialogue entre chacun, mais également une part de flexibilité et de souplesse de la part de ceux qui peuvent se le permettre (dans la mesure du possible) pour avancer et collaborer de manière constructive.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'offre de formation à destination de ces publics, déjà en intramuros, et surtout de la soutenir et la faciliter. Sur base de ces constats, quelles actions entreprendre alors pour favoriser l'accès à la formation pour les personnes incarcérées et celles avec un passé judiciaire ?

Penser la réinsertion dès l'incarcération passe par un renforcement des moyens, financiers et humains, déjà pour la Justice et les établissements pénitenciers, afin que soit appliquées pleinement les modalités de la Loi de Principes qui vise un meilleur équilibre entre les dimensions “sanction” et “réinsertion” de la détention.

Renforcer la concertation entre acteurs est un élément essentiel, mis en évidence par tous les acteurs. Il faut donc des dispositifs plus institués permettant plus de collaboration entre toutes les parties prenantes, ceci afin d'améliorer la communication entre les services (intra et extra-muros, pendant et après l'incarcération), ainsi qu'avec les détenus. Cela passe notamment par des lieux de concertation, des lieux et moments d'échange, au départ des établissements ou d'autres acteurs satellitaires, à l'instar des salons de la réinsertion, des formations et journées d'échanges... Un pas plus loin, puisque le changement nécessaire est aussi structurel, il faut également renforcer cette concertation au niveau politique, via la rencontre entre les différents acteurs, leur autorité de tutelle et leurs pouvoirs subsidiaires, les institutions impliquées... Cela peut notamment passer par une Conférence interministérielle dédiée ou le renforcement d'acteurs intermédiaires qui peuvent organiser et entretenir le dialogue entre les différentes parties.

Le renforcement de la concertation doit également visibiliser et sensibiliser toutes les parties prenantes aux enjeux de la réinsertion, et à la réponse qu'offre la formation en la matière. Cela passe par la visibilisation des réalités vécues par les (ex)détenus qui amorcent un chemin vers la réinsertion, d'une part, pour montrer la plus-value d'une détention envisagée comme réparatrice et “réinsérante”, et du travail fourni par les associations et acteurs de terrain, d'autre part, pour qu'elle soit comprise et soutenue par tous.

SALIMA AMJAHAD

Permanente et chargée de projets aux AID

MATHILDE LAMBILLOTTE

Responsable plateforme à l'Interfédé



Découvrez tous les CISP de Wallonie sur cisp.be

Les cinq fédérations membres de l'Interfédération des CISP sont :

AID Actions Intégrées de Développement
www.aid-com.be
tél. 02/246.38.61 (62 ou 65)

ALEAP Association Libre soutenant l'Émancipation, les Apprentissages et la Professionnalisation
www.aleap.be
tél. 081/24.01.90

CAIPS Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale
www.caips.be
tél. 04/337.89.64

Lire et Écrire Wallonie
www.lire-et-ecrire.be
tél. 081/24.25.00

UNESSA - Fédération de l'Accueil, l'Accompagnement, l'Aide et les Soins aux personnes
www.unessa.be
tél. : 081/32.76.60

Le Comité de rédaction
Salima AMJAHAD, Véronique KINET, Céline LAMBEAU, Marie LEDENT, Dimitri LEONARD, Anne-Hélène LULLING, Asley SANTORO, Sébastien VAN NECK, Benjamin VOKAR

Secrétaire de rédaction
Véronique KINET 081/74.32.00
secretariat@interfede.be

Rédactrice en cheffe
Salima AMJAHAD

Ont contribué à la rédaction des articles

Frédéric ANDRIEN, Christian BERNES, Alessandra BUSATO, Mélissa GAULIARD, Valérie JULIEN, Charlotte MAGAIN, Valérie MONT, Mathilde LAMBILLOTTE, Julie VAN NEIJEVERSEEL, Coline VRANCKEN

Crédit photos
Isabelle DI BONO, Colin DONNER, Cédric GERBEHAYE, L'INTERFÉDÉ

Éditeur photos
Benjamin VOKAR

L'essor

La revue trimestrielle
du secteur de l'insertion
socioprofessionnelle

Rue Marie-Henriette, 19-21
5000 Namur
Tél.: 081/74 32 00
secretariat@interfede.be

Interfédération des CISP asbl
AID • ALEAP • CAIPS • Lire et Écrire
Wallonie • UNESSA

Mise en page : Olagil
www.olagil.be



www.interfede.be

Interfédération des centres
d'insertion socioprofessionnelle
ASBL

N° d'entreprise : BE 0439.244.011
N° de compte : BE 60 0013 2078 8170

Les données diffusées pourront être
reproduites par tout utilisateur qui sera tenu
d'en indiquer la source.

Avec le soutien
de la Wallonie
et de l'Union européenne



www.enmieux.be



Cofinancé par
l'Union européenne



Wallonie